



Ontario  
College of  
Teachers

Ordre des enseignantes  
et des enseignants  
de l'Ontario

## Rapport annuel 2020

### Fixer la norme pour un enseignement de qualité





## Table des matières

### Mot du superviseur de la transition

1 L'évolution de l'autorèglementation

### Mot du registraire

3 Défis, changements et résilience

### Survol

6 Coup d'œil sur l'Ordre

8 Mandat de l'Ordre

9 Conseil de l'Ordre

11 Professionnalisme et transparence

### Travail des comités

16 Comité d'appel de l'agrément

17 Comité d'agrément

21 Comité de rédaction

22 Comité exécutif

24 Comité des finances

25 Comité de gouvernance

26 Comité des ressources humaines

26 Comités d'enquête, de discipline et d'aptitude professionnelle

30 Comité d'assurance de la qualité

30 Comité d'appel des inscriptions

33 Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

38 Comité de direction

### Statistiques

40 Pénurie en enseignement :  
une occasion à saisir

45 Membres de l'Ordre

47 Données démographiques

49 Demandes d'inscription

52 Nombre de membres et lieux  
de formation

55 Qualifications des membres

61 Plaintes, enquêtes et mesures  
disciplinaires

62 Téléchargement des statistiques

### Finances

64 Reddition de comptes

67 Bilan

68 État des résultats et de l'évolution  
des capitaux propres

69 État des flux de trésorerie

70 Notes afférentes aux états financiers



# Mot du superviseur de la transition



## L'évolution de l'autoréglementation



En décembre dernier, le gouvernement a adopté le projet de loi 229, entérinant ainsi les modifications à la structure de gouvernance de l'Ordre que le conseil recommandait depuis quelques années.

Les modifications viennent renforcer la protection des élèves et améliorer la façon dont la profession enseignante est régie. Ces importants changements législatifs nous permettront d'aligner la structure de notre conseil sur ce qui se passe ailleurs dans le monde.

Je suis très heureux d'avoir été nommé superviseur de la transition de l'Ordre par le gouvernement provincial. Mon rôle consiste à assurer une transition harmonieuse, efficace et opportune vers la nouvelle structure de gouvernance de l'organisme, qui comprend un nouveau conseil et de nouveaux comités.

Le conseil, qui comptera moins de membres, poursuivra son excellent travail dans l'intérêt public avec l'aide de comités et de sous-comités indépendants.

L'autoréglementation évolue. Grâce à la nouvelle structure de gouvernance, vous et vos collègues des quatre coins de la province aurez davantage l'occasion de participer aux activités de l'Ordre en siégeant au conseil et aux comités, et en figurant sur les listes de membres suppléants.

Le nouveau processus de gouvernance de l'Ordre correspond à celui observé dans d'autres pays, où l'on s'efforce de plus en plus d'atteindre un équilibre entre le nombre de membres d'une profession et le nombre de membres du public. Ainsi, les membres du conseil et des comités auront les compétences requises pour accomplir le travail.

Voici ce que signifie la nouvelle structure :

- le mandat des membres du conseil et des comités sera échelonné et renouvelable pour une durée totale de six ans;
- un processus de sélection remplacera les élections;
- un sous-comité du conseil formulera des recommandations pour pourvoir les postes vacants au conseil, au sein des comités et sur les listes des membres suppléants;
- le sous-comité fera aussi des recommandations au moment de sélectionner

des personnes nommées par le gouvernement pour représenter le public;

- les présidentes et présidents de comités seront nommés pour un mandat d'un an, lequel sera renouvelable.

Les enseignantes et enseignants auront toujours leur mot à dire dans la réglementation de leur profession. Le conseil continuera d'adopter des règlements administratifs et de recommander des modifications aux règlements et à la législation qui bénéficient aux élèves et qui renforcent les normes élevées de professionnalisme en enseignement.

Les membres d'une profession, tout comme les membres du public, continueront de participer aux sous-comités de discipline et de juger équitablement les affaires dans l'intérêt public, et en temps opportun.

Si vous êtes membre du public ou de la profession enseignante et que vous voulez développer votre leadership et vos compétences pour régir votre profession dans l'intérêt public, saisissez les occasions qui se présenteront dans les prochains mois.

Paul Boniferro

Superviseur de la transition



## Mot du registraire

### Défis, changements et résilience



Lorsque j'ai été nommé registraire et chef de la direction de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, j'ai joint les rangs d'un organisme sur le point de vivre une évolution significative de la

façon dont il exerce son mandat, lequel consiste à assurer la sécurité et le bien-être des élèves en Ontario.

Le gouvernement provincial a entériné cette évolution en adoptant le projet de loi 229 en décembre dernier. Les principaux changements dans la gouvernance de l'Ordre sont maintenant enchâssés dans la nouvelle législation, comme nous l'avons recommandé. Ces améliorations visent à augmenter la transparence de nos activités, à renforcer l'engagement du public et à nous aider à répondre plus rapidement aux besoins des enseignantes et enseignants, tout en respectant notre obligation de protéger les élèves.

C'est sans perdre de vue cette obligation que nous avons mis au point une recommandation professionnelle actualisant les lignes directrices sur le maintien des limites professionnelles entre les élèves et le personnel enseignant. Nous avons aussi lancé

le programme pour thérapie et consultations destiné à venir en aide aux victimes de mauvais traitements d'ordre sexuel ou d'actes impliquant de la pornographie juvénile.

Le renforcement des institutions publiques relève d'un effort constant, mais il faut parfois en consolider les assises. C'est pourquoi l'Ordre a recommandé la dissolution de notre structure de gouvernance pour mettre en place un modèle où les membres de la profession et les membres du public siègeront au conseil d'administration et aux comités statutaires en nombre égal. Ce nouvel équilibre permet à l'Ordre de puiser dans le vaste bassin de compétences et de points de vue de la population ontarienne pour mieux nous préparer aux défis que nous réserve l'avenir.

Au fil des années, l'Ordre a été guidé avec soin par ses conseils d'administration. Je tiens à offrir mes sincères remerciements à tous ceux qui se sont proposés pour veiller à la protection des élèves et se porter à la défense de leurs intérêts.

Qui dit changement dit souvent défi. Ayant constaté à quel point l'Ordre et ses membres ont su relever habilement les nombreux défis de 2020, je ne peux qu'avoir une grande confiance en leur capacité à traverser cette année de transition.

Tout d'abord, il y a eu, bien sûr, la pandémie de COVID-19, qui a entraîné la fermeture des bureaux de l'Ordre et des écoles de la province. L'Ordre a réagi rapidement en adaptant ses activités au mode virtuel pour maintenir ses liens avec les membres et les autres parties prenantes, et trouver des solutions, y compris :

- la diffusion de lignes directrices sur les visioconférences pour aider les enseignantes et enseignants de l'élémentaire et du secondaire qui devaient faire la classe en ligne;
- le soulagement de la pénurie de personnel enseignant en faisant appel à plus de 132 000 enseignants retraités, en règle et disponibles, ainsi qu'à de jeunes diplômés pour les convaincre de reprendre le chemin de l'école;
- la collaboration avec les facultés d'éducation pour assurer le développement efficace dans un contexte virtuel de la prochaine génération d'enseignantes et d'enseignants en Ontario.

En 2020, les tensions raciales ont atteint un paroxysme à l'échelle mondiale. Dans le cadre de son engagement en matière d'anti-oppression, d'équité et d'inclusion, l'Ordre a continué de se pencher sur ces questions avec sensibilité et sincérité.

Nous avons commencé à élaborer un nouveau cours menant à une qualification additionnelle et une recommandation professionnelle contre le racisme envers les Noirs. Le règlement qui régit la discipline au sein de la profession enseignante reconnaît désormais que l'expression de la haine et la discrimination constitue une faute professionnelle.

Nous avons pris des mesures, et nous continuerons à en prendre, pour encourager les enseignantes et enseignants agréés et tout membre du public s'identifiant à un groupe sous-représenté à participer au travail indispensable réalisé par le conseil et les comités. Au fil de l'évolution de notre nouvelle structure

de gouvernance, plus d'occasions s'offriront à tous ceux qui le désirent de contribuer à notre mandat de réglementation en partageant compétences et expériences.

Nous ne sommes pas prêts d'oublier 2020, et c'est bien avisé. Les nombreux défis que l'année nous a lancés ont renforcé l'importance de pouvoir compter sur des institutions publiques résilientes. L'Ordre et les membres de la profession ont démontré leur résilience encore et toujours. Je vais certainement garder leurs efforts et leurs enseignements en tête alors que nous continuerons de remplir et de conforter notre mandat au cours de cette année de transition.

Derek Haime, EAO

Registraire et chef de la direction





# Survol

## Coup d'œil sur l'Ordre

---

### Notre mandat

Nous réglementons et régissons la profession enseignante en Ontario dans l'intérêt public.

Nous sommes chargés :

- d'établir les normes d'exercice et de déontologie;
- de délivrer, de suspendre ou d'annuler les certificats d'enseignement;
- d'agréer les programmes de formation à l'enseignement et de perfectionnement professionnel;
- d'enquêter sur les plaintes déposées contre nos membres et de mener des audiences.

Nous devons aussi communiquer avec le public au nom de nos membres, ce que nous faisons par divers moyens, dont le présent rapport annuel et notre [site web](#).

### Dans l'intérêt public

Nous devons d'abord et avant tout servir et protéger l'intérêt public. Nos politiques et initiatives visent à favoriser l'excellence en enseignement. Nous sommes tenus de rendre compte de la manière dont nous menons nos activités. L'intérêt public est au cœur des normes d'exercice et de déontologie de la profession.

Nous avons le souci de travailler de manière transparente. C'est pourquoi le public peut prendre connaissance des qualifications et compétences des enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario en consultant le [tableau des membres](#) sur notre site web. Nos audiences disciplinaires sont ouvertes au public. Le [calendrier des audiences](#) et les [décisions disciplinaires](#) sont affichés sur notre site web, et les sommaires de toutes les décisions sont publiés dans notre revue.

### Notre gouvernance

Jusqu'à la fin de 2020, l'organisme était régi par un conseil de 37 membres qui se réunissait au moins quatre fois par année pour définir l'orientation de nos activités, recommander des modifications réglementaires, et élaborer et approuver les politiques et procédures qui sont directement liées à nos objets et à notre mandat.

En 2018, nous avons commandé une étude indépendante de notre structure de gouvernance dans le but d'améliorer l'efficacité et l'efficacite de nos principales pratiques et structures de gouvernance. Nous avons ensuite formulé des recommandations au gouvernement, lesquelles ont mené, en décembre 2020, à la promulgation des modifications proposées.

La nouvelle législation nous permettra de fonctionner plus efficacement. Une fois tous les changements apportés, notre conseil comptera moins de membres, ce qui nous conférera plus de souplesse. Il sera composé d'un nombre égal de membres du public et de membres de la profession en vue de trouver l'équilibre entre les intérêts de ces deux groupes. Les comités seront composés de personnes qui ne sont pas membres du conseil, ce qui permettra à un plus grand nombre de personnes de participer à notre travail. De plus, pour les comités statutaires et réglementaires, des membres suppléants seront appelés à siéger à des sous-comités avec les membres des comités. Cela favorisera une meilleure représentation et une plus grande diversité.

### **Nos membres – enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario**

Enseignantes et enseignants, conseillères et conseillers scolaires, directions adjointes, directions d'école, agentes et agents de supervision, directrices et directeurs de l'éducation, et certaines personnes qui occupent un poste ailleurs qu'au sein d'un conseil scolaire doivent avoir reçu l'autorisation d'enseigner de l'Ordre pour travailler dans les écoles et systèmes scolaires financés par les fonds publics de l'Ontario. Nos membres travaillent aussi dans les facultés d'éducation, au ministère de l'Éducation, dans les fédérations d'enseignantes et d'enseignants, à l'Ordre, dans les écoles indépendantes et dans de nombreux autres établissements offrant des occasions d'apprentissage aux enseignants et à leurs élèves, en Ontario ainsi qu'ailleurs au Canada et dans le monde.

En 2020, l'Ordre comptait 232 164 membres.

### **Nos services**

Nous mettons à la disposition de nos membres et du public une gamme impressionnante de ressources dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation, lesquelles sont disponibles sur notre site web, à la [bibliothèque Margaret-Wilson](#) (réservée à nos membres) et dans notre revue trimestrielle [Pour parler profession](#). Des organismes gouvernementaux, des consulats, des organisations internationales, des groupes de revendication de même que d'autres provinces du Canada se tournent de plus en plus vers nous pour en savoir davantage sur la certification en enseignement, l'évaluation et la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger ainsi que le statut des programmes de formation à l'enseignement de partout dans le monde. Dans la mesure du possible, nous utilisons un langage neutre dans notre correspondance. Le fait de permettre aux membres de s'auto-identifier témoigne de notre volonté de favoriser l'inclusion et le respect de la diversité dans nos communications avec les postulantes et postulants, nos membres et les membres du public issus de diverses communautés.

### **Les intervenants en éducation**

La force du système d'éducation ontarien réside dans la richesse et l'étendue des connaissances et de l'expérience des personnes et des groupes qui [travaillent ensemble](#) pour appuyer l'apprentissage des élèves. Les groupes de parents, les conseillers scolaires et les organismes gouvernementaux collaborent avec les pédagogues ainsi que les administrateurs, les facultés d'éducation, les fédérations d'enseignantes et d'enseignants ainsi que les associations professionnelles pour cerner les enjeux et trouver des solutions. Que ce soit pour élaborer des normes d'exercice ou donner suite à des initiatives gouvernementales, nous tenons à consulter les intervenants en éducation afin de mieux traiter les dossiers qui concernent la profession enseignante.

## Mandat de l'Ordre

---

- Réglementer la profession enseignante et régir l'activité des membres.
- Élaborer, établir et maintenir des normes d'admissibilité à l'Ordre.
- Agréer les programmes de formation professionnelle des enseignants offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Agréer les programmes de formation continue offerts aux enseignants par les établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres organismes.
- Délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur des certificats de qualification et d'inscription.
- Prévoir la formation continue des membres.
- Établir et faire respecter les normes professionnelles et les normes de déontologie applicables aux membres.
- Recevoir les plaintes déposées contre ses membres, faire enquête sur ces plaintes et traiter des questions de discipline et d'aptitude professionnelle.
- Élaborer, offrir et agréer des programmes de formation menant à l'obtention de certificats autres que le certificat nécessaire pour s'inscrire à l'Ordre, dont les certificats de qualification à titre d'agente ou d'agent de supervision, et délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur ces autres certificats.
- Communiquer avec le public au nom des membres.
- S'acquitter des autres fonctions que prescrivent les règlements.

## Conseil de l'Ordre

### Membres élus



Charles Dimitry Abraham,  
EAO



Diane Ballantyne, EAO



Paige Bennett, EAO



Chantal Côté, EAO



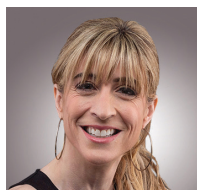
Irene Dembek, EAO



Susan E. Elliott-  
Johns, EAO (jusqu'au  
20 juillet 2020)



Rebecca Forte, EAO



Melissa Gaffen, EAO



Tim Gernstein, EAO



Erin Glen, EAO



Mary Ellen Gucciardi,  
EAO



John Hamilton, EAO



Jacqueline  
Karsemeyer, EAO



Timothy Kwiatkowski,  
EAO



Mary-Anne Mouawad,  
EAO



Sara Nouini, EAO



Gerry O'Reilly, EAO  
(jusqu'au 31 août  
2020)



Nicola Powadiuk, EAO



Nancy Saunders, EAO



Kara Smith, EAO  
(à partir du 3 décembre  
2020)



Stéphane Vallée, EAO



Nicole van Woudenberg,  
EAO



Jennifer Wyatt, EAO



Stephen Zimmermann,  
EAO

## Membres nommés



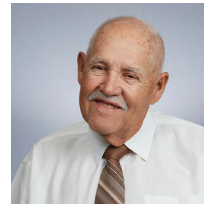
John Cammarata



Robert (Bob) Cooper,  
EAO



Elizabeth Edgar-  
Webkamigad, EAO



Richard Filion



Godwin Ifedi  
(jusqu'au 18 mars  
2020)



Todd Lalonde  
(à partir du 18 juin  
2020)



Collen Landers



Éleine Legault  
(à partir du 7 mai  
2020)



Marlène Marwah  
(jusqu'au 28 novembre  
2020)



Michelle Miner-Seal  
(jusqu'au 28 novembre  
2020)



Bonnie Oakes  
Charron (à partir du  
18 mars 2020)



Wanda Percival



Thomas (Tom) Potter



Vincent Rinaldo, EAO



Jonathan Rose

## Registraire et chef de la direction



Derek Haime, EAO

## Professionalisme et transparence

---

En tant qu'organisme de réglementation de la profession enseignante de la province, l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario a le mandat de protéger les élèves avec professionnalisme et transparence.

Le professionnalisme, c'est assurer que les enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario sont qualifiés et certifiés, et qu'ils méritent d'avoir le privilège de pratiquer leur profession dans les écoles élémentaires et secondaires financées par les fonds publics de l'Ontario. C'est aussi continuer à faire du bon travail, tout en y apportant des améliorations avant que le besoin se fasse sentir.

La transparence, c'est être ouvert au sujet du travail que nous faisons. C'est aussi le rendre accessible au public. De plus, c'est communiquer simplement et clairement avec nos intervenants et leur permettre de communiquer avec nous plus facilement.

Nous insufflons professionnalisme et transparence dans tous les aspects de notre travail. Ces qualités sous-tendent notre mission, notre vision, nos valeurs et nos priorités stratégiques. En voici quelques exemples :

### Participation du public et des membres à la gouvernance

Le projet de modernisation de l'Ordre a commencé en 2018, année à laquelle nous avons commandé une étude indépendante de notre structure de gouvernance afin de trouver des gains d'efficacité. Cette étude a abouti à 37 recommandations, dont la plupart ont été entérinées au début de 2021. Ces modifications nous permettront de mener à bien la restructuration de notre gouvernance, laquelle servira de modèle pour l'auto-réglementation professionnelle en Ontario.

La nouvelle législation signifie que notre organisme sera géré par un conseil et des comités statutaires composés d'un nombre égal de membres du public et de la profession.

Grâce à un processus de demande ouvert et transparent, les membres du conseil et des comités seront choisis parmi un groupe diversifié de personnes, y compris des membres de la profession, qui possèdent les attributs et les compétences nécessaires pour régir la profession enseignante dans l'intérêt public.

Les modifications ont l'avantage d'avoir permis de mettre fin à des élections coûteuses où le taux de participation était faible.

### Recommandation professionnelle : *Limites professionnelles*

Comme le prescrit la loi, nous sommes tenus d'informer nos membres par l'entremise de recommandations professionnelles afin d'orienter et d'améliorer leur pratique. Pour offrir des recommandations pertinentes et utiles, nous travaillons de près avec des membres, des spécialistes du domaine et des intervenants en éducation.

À l'automne de 2020, nous avons officiellement publié notre dernière recommandation, *Limites professionnelles*. Nous l'avons distribuée directement à nos membres et mise en vedette dans un article de notre revue trimestrielle, *Pour parler profession*. Cette recommandation souligne l'importance de respecter les limites professionnelles et fournit des conseils pratiques aux enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario, et ce, à toutes les étapes de leur carrière.

## Qualifications technologiques

Grâce à de nouvelles mesures législatives introduites à la fin de 2020, l'éducation, l'expérience de travail et les compétences professionnelles des enseignantes et enseignants d'éducation technologique sont maintenant officiellement reconnues.

Par conséquent, les qualifications technologiques figurent désormais sur les certificats de nos membres ainsi que sur notre tableau public [Trouver un membre](#).

## Protection du public

Le Règlement sur la faute professionnelle, pris en application de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, prévoit maintenant que «[l]e fait de faire des remarques ou d'adopter des comportements qui exposent une personne ou des catégories de personnes à la haine fondée sur un motif de discrimination interdit par la partie I du Code des droits de la personne» constitue un acte de faute professionnelle.

Nous appuyons ce changement, qui s'inscrit dans notre engagement à l'égard de l'inclusion, de la diversité et de pratiques visant à contrer le racisme systémique. En 2020, nous avons entamé l'élaboration d'un cours menant à la qualification additionnelle (QA) Contre le racisme envers les Noirs. À l'interne, notre personnel a suivi une séance de formation sur la sensibilisation aux préjugés et au racisme.

## Protection des élèves

Entre 1997 et mai 2008, les mauvais traitements d'ordre sexuel étaient regroupés avec d'autres formes de mauvais traitements dans le Règlement sur la faute professionnelle, ce qui signifie que la révocation du certificat n'était pas obligatoire étant donné que les décisions disciplinaires sont toujours fondées sur la loi en vigueur à un moment donné.

Au fil des ans, nous avons formulé de nombreuses recommandations pour renforcer la protection des élèves et, en 2020, le gouvernement a adopté une loi à cette fin.

Des modifications législatives à la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* nous ont permis de révoquer rétroactivement le certificat de membres qui avaient été reconnus coupables d'une faute professionnelle consistant en de mauvais traitements d'ordre sexuel d'un élève ou en un acte interdit impliquant de la pornographie juvénile, ou en incluant, et dont le certificat était toujours en vigueur.

## Transparence en tout temps

En 2020, notre comité de discipline a mené 88 audiences et notre comité d'aptitude professionnelle en a mené 12. Les décisions disciplinaires sont affichées sur notre site web à [oeeo.ca](#).

Nous mettons aussi les décisions disciplinaires à la disposition du public par d'autres moyens :

- toutes les décisions disciplinaires sont affichées sur le site de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII);
- des copies des décisions disciplinaires sont disponibles à la bibliothèque Margaret-Wilson; le public peut aussi en demander une version électronique;
- les décisions sont transmises dans leur intégralité à Quicklaw, un des fournisseurs canadiens de services en recherche juridique par abonnement;
- les sommaires des décisions du comité de discipline sont publiés dans notre revue officielle, *Pour parler profession*, ainsi que sur notre site web;
- notre tableau public des membres joue aussi un rôle important dans la communication des décisions de notre comité de discipline.

## Trouver un membre

Depuis son lancement en 2001, [Trouver un membre](#) est la section la plus utilisée de notre site web, avec 3,4 millions de visites en 2020.

Notre tableau public contient des renseignements sur les qualifications et les titres de compétence de nos membres, ainsi que des précisions sur toute révocation, annulation ou suspension de leur certificat de qualification et d'inscription.

## Twitter

Notre fil [@OEEEO\\_OCT](#) regorge d'informations sur l'organisme, nos évènements, nos ressources pédagogiques et plus encore!

## Facebook

Consultez notre [page Facebook](#) pour :

- répondre à des sondages;
- lire nos dernières nouvelles;
- découvrir les ressources de la bibliothèque Margaret-Wilson;
- consulter nos offres d'emploi;
- être à l'affut des événements, tendances et activités.

## YouTube

Visitez notre [chaîne YouTube](#) pour de l'information sur :

- des pratiques exemplaires et la façon dont elles inspirent les élèves à s'épanouir;
- nos critères d'inscription;
- le déroulement d'une audience disciplinaire;
- nos recommandations aux enseignants sur l'utilisation des médias sociaux;
- l'inconduite professionnelle et la sécurité des élèves;
- l'enseignement aux membres des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

Vous pouvez également communiquer avec nous sur Instagram, LinkedIn et Pinterest.

## Instagram

Notre [compte Instagram](#) met en lumière notre travail à l'aide d'images et de vidéos.

## Pinterest

Notre [compte Pinterest](#) fournit aux enseignantes et enseignants des ressources, allant de recommandations d'ouvrages inspirants à des conseils pratiques pour la salle de classe.

## LinkedIn

Notre [compte LinkedIn](#) offre des mises à jour sur notre travail ainsi que de l'information sur le perfectionnement professionnel et les perspectives de carrière.

## Infolettres

Abonnez-vous à *La Norme*, notre infolettre destinée au public, afin d'en apprendre davantage sur :

- notre mandat;
- les qualifications des enseignantes et enseignants;
- la façon dont nous promouvons des normes élevées en éducation;
- nos rapports sur les tendances en éducation;
- la législation relative à l'éducation.

Nos membres peuvent s'abonner en ligne à l'infolettre *Des nouvelles de l'Ordre* pour rester au fait des dernières nouvelles et de l'évolution de nos activités et de celles de la profession enseignante. Cette publication fournit de l'information sur l'évolution des activités de l'Ordre et de la profession enseignante.

## **Revue imprimée et en ligne**

*Pour parler profession / Professionally Speaking*, l'une des publications du domaine de l'éducation ayant le plus grand tirage en Amérique du Nord, est notre revue trimestrielle à l'intention de nos membres. Elle donne de l'information sur les tendances en éducation, les pratiques exemplaires en enseignement et la régie de la profession enseignante.

Vous pouvez vous y abonner ou la feuilleter gratuitement en ligne.

## **Statistiques dans nos rapports annuels**

Nos rapports annuels sont riches en informations, y compris des statistiques sur les enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario. Vous aurez ainsi un aperçu de notre histoire et de notre évolution.





## Travail des comités

### Comité d'appel de l'agrément

#### Membres du comité d'appel de l'agrément

- Charles Dimitry Abraham, EAO (é)
- Robert (Bob) Cooper, EAO (n)  
(président depuis le 1<sup>re</sup> octobre)
- Melissa Gaffen, EAO (é)
- Mary Ellen Gucciardi, EAO (é)  
(vice-présidente à partir du 29 juillet)
- Jonathan Rose (n) (vice-président  
jusqu'au 29 juillet)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

Établi en vertu du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, le comité d'appel de l'agrément examine les demandes d'appel des fournisseurs de programmes de formation dont l'agrément a été refusé ou assorti de conditions. Le processus d'appel de l'agrément permet de veiller à ce que l'agrément soit accordé équitablement aux programmes de formation à l'enseignement et aux cours de perfectionnement professionnel en permettant aux établissements de présenter de nouveaux renseignements et de faire réviser la décision.

En 2020, un nouveau membre du comité a suivi une séance d'orientation ainsi qu'une séance de formation portant sur le mandat, le rôle et les processus du comité, le droit administratif, les délibérations et la rédaction de décisions.

Le comité n'a reçu aucun appel en 2020.

## Comité d'agrément

---

Le rapport annuel de 2020 donne un aperçu des activités du comité d'agrément liées au troisième objet de la Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, soit d'«agrément les programmes de formation professionnelle des enseignants offerts par les établissements d'enseignement post-secondaire».

Notre comité d'agrément examine et agréé les programmes de formation professionnelle du personnel enseignant de l'Ontario afin d'assurer la disponibilité de programmes de qualité. Un processus d'examen rigoureux garantit au public que les programmes de formation à l'enseignement de l'Ontario répondent aux normes établies dans la réglementation.

Le comité d'agrément nomme un sous-comité pour examiner chaque programme de formation à l'enseignement en Ontario. Les nouveaux programmes sont évalués avant d'en autoriser la prestation aux étudiantes et étudiants en enseignement, et les programmes existants sont examinés tous les sept ans pour confirmer qu'ils répondent toujours aux normes et aux exigences.

Durant ces examens, les membres du sous-comité analysent les documents soumis par le fournisseur du programme. Ils vont également visiter l'établissement d'enseignement lorsqu'ils envisagent le renouvellement de l'agrément d'un programme. Ils interrogent le corps professoral et les intervenants du programme, examinent le matériel et les ressources, et vérifient les installations. Les membres du public ont toujours l'occasion de donner de la rétroaction sur les programmes en instance d'évaluation.

Après l'examen, le sous-comité rédige un rapport et présente ses recommandations

### Membres du comité d'agrément

- Paige Bennett, EAO (é)  
(vice-présidente)
- Chantal Côté, EAO (é)  
(à partir du 30 octobre)
- Susan E. Elliott-Johns, EAO (é)  
(jusqu'au 20 juillet)
- Rebecca Forte, EAO (é)
- Jacqueline Karsemeyer, EAO (é)
- Todd Lalonde (n)  
(à partir du 8 juillet)
- Colleen Landers (n) (présidente)
- Mary-Anne Mouawad, EAO (é)
- Bonnie Oakes Charron (n)  
(à partir du 21 mai)
- Vincent Rinaldo, EAO (n)

**(n) = membre nommé**  
**(é) = membre élu**

ainsi que les éléments de preuve dont il a tenu compte. Le comité prend connaissance du rapport du sous-comité et rend une décision d'agrément.

### Décisions d'agrément

En 2020, le comité a rendu les décisions suivantes concernant 12 programmes offerts par six fournisseurs différents dans la province :

#### Renouvellement

→ Avec conditions : 1

→ Sans conditions : 1

#### Modification au programme

→ Ajout au programme : 2

→ Modification importante des programmes : 1

#### Révocation

→ 2

#### Prolongation de la période d'agrément

→ 5

### Renouvellement de l'agrément

En 2020, le comité a examiné, aux fins d'agrément, les programmes de formation à l'enseignement des fournisseurs suivants :

#### 1. University of Ottawa, Faculté d'éducation

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, y compris aux cycles primaire-moyen avec accent sur l'enseignement du français langue seconde, menant à un baccalauréat en éducation;

#### 2. Brock University, Faculté d'éducation

- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation (autochtone).

Vers la fin de 2020, la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa (programmes en français) a soumis une demande de renouvellement de l'agrément général de ses programmes. Cet examen aura lieu en 2021 et une visite virtuelle est prévue en février.

#### Suivi des programmes ayant reçu l'agrément avec conditions

Le comité d'agrément peut rendre sa décision de plusieurs façons :

- accorder l'agrément sans conditions;
- accorder l'agrément avec conditions s'il estime que le programme ne satisfait pas entièrement aux exigences d'agrément;
- refuser l'agrément du programme.

Lorsqu'un programme de formation à l'enseignement est agréé avec conditions, la faculté d'éducation fournit au comité d'agrément le plan qu'elle se propose de suivre pour satisfaire aux conditions, suivi de rapports annuels qui décrivent les progrès réalisés. Les facultés d'éducation peuvent également demander au comité de retirer les conditions des programmes agréés.

Le comité d'agrément a reçu et examiné un plan de la Faculté d'éducation de la Brock University pour satisfaire aux conditions concernant l'agrément du programme concurrent pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation (autochtone). L'agrément du programme est toujours assorti des conditions.

## Décisions concernant des modifications proposées aux programmes

Le comité d'agrément a reçu et examiné les demandes de modifications suivantes :

### 3. Modification importante pour inclure le domaine de l'éducation environnementale au programme suivant du Département d'éducation de la Tyndale University :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire, y compris pour enseigner le français langue seconde au cycle primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation.

### 4. Ajout d'un domaine d'études pour enseigner les médias en tant que matière d'enseignement aux programmes des cycles intermédiaire-supérieur suivants de la Faculté d'éducation de la Windsor University :

- Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen, moyen-intermédiaire et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation;
- Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation, y compris le programme concurrent d'éducation de la petite enfance, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire-moyen.

Le comité a approuvé les modifications à ces programmes.

## Prolongation de la période d'agrément

À cause de la pandémie de COVID-19, le comité a prolongé la période d'agrément d'un fournisseur (cinq programmes) du printemps 2020 au printemps 2021. Une prolongation de la période d'agrément pouvant aller jusqu'à un an est prévue dans le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

## Révocations

Le comité d'agrément a répondu à la demande du fournisseur de révoquer l'agrément de deux programmes de formation à l'enseignement offerts par l'École des sciences de l'éducation et d'apprentissage professionnel de la Trent University :

- un programme consécutif à temps partiel qui n'avait pas été offert depuis la mise en place de la structure de prestation en quatre sessions;
- un programme autochtone concurrent jugé redondant puisque les différences n'existaient que dans les années pré-professionnelles.

## Rapports liés à la COVID-19

À l'automne 2020, les fournisseurs ont soumis des descriptions de la façon dont la prestation du programme et les ajustements des stages avaient été effectués comme mesure d'urgence à court terme pour répondre à la pandémie de COVID-19. Le comité d'agrément a examiné les tendances qui ont été signalées dans ces rapports de responsabilités, notamment :

- des ajustements au format et à la structure pour passer à la prestation en ligne des travaux pratiques;
- des aménagements pour les stages en raison de la fermeture des écoles, de la disponibilité limitée des enseignants associés et de la transition vers l'apprentissage en ligne dans les classes de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année.

## Ressources en matière d'agrément et visites virtuelles

Afin d'équilibrer la rigueur, la cohérence et l'efficacité du processus d'agrément, le personnel continue d'améliorer les ressources et les pratiques. En 2020, les ressources ont continué d'être actualisées et traduites afin d'aligner les processus d'agrément rationalisés pour les fournisseurs de programmes en français et en anglais. Toutes les traductions reflètent le langage réglementaire et la terminologie propre au secteur.

Les visites sur place pour les deux renouvellements d'agrément en 2020 ont été effectuées avant la promulgation des mesures d'urgence dues à la pandémie. Depuis mars 2020, tous les travaux des comités et des sous-comités se sont déroulés virtuellement. Le personnel a poursuivi la transition des pratiques en prévision d'autres visites virtuelles et hybrides en 2021.

L'apprentissage professionnel, dirigé en particulier par des universitaires autochtones, a continué de contribuer au développement et au perfectionnement des ressources. Les visites de sites pour les programmes de formation professionnelle autochtones et non autochtones bénéficieront de pratiques et de protocoles plus adaptés à la culture. Ce travail est en cours et permettra de recueillir des informations plus importantes concernant les programmes qui font l'objet d'une demande d'agrément.

## Perfectionnement professionnel du comité

Des présentations ont été faites pour appuyer le perfectionnement professionnel continu des membres du comité d'agrément. Une orientation et des formations utiles sont intégrées aux réunions du comité en ce qui concerne les considérations réglementaires et juridiques. En 2020, les sujets abordés étaient les suivants :

- Présentation autochtone «We are All Treaty People» de Sandra Styres et Ryan Neepin; Deepening Knowledge, un projet de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto;
- Tisser des pratiques d'agrément culturellement adaptées dans une ère de vérité et de réconciliation;
- Distinction entre la QA FSL et le programme «French as a Focus»;
- Décision d'agrément lorsqu'un sous-comité recommande l'ajout de conditions dans son rapport;
- Liens entre la théorie et la pratique – examen de la littérature actuelle relative à l'apprentissage en ligne et à la prestation virtuelle de programmes de formation à l'enseignement.

## Rétroaction du public

Nous invitons le public à donner son avis sur les programmes de formation à l'enseignement qui font l'objet d'un examen. À cette fin, un outil sur notre site web permet de prendre connaissance des examens d'agrément à venir et de formuler des observations sur la qualité des programmes que le sous-comité doit examiner. Les publications sur les médias sociaux tout au long de l'examen d'agrément donnent aussi au public la possibilité de transmettre ses commentaires au sous-comité. Au fil de l'évolution des modalités concernant les visites virtuelles, nous continuerons de tirer profit des nouvelles possibilités technologiques pour communiquer avec nos partenaires.

## Comité de rédaction

---

*Pour parler profession*, notre revue trimestrielle primée, est livrée, en français ou en anglais (*Professionally Speaking*), à 229 944 enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario. Elle renferme des histoires inspirantes sur nos membres, présente des rapports sur les tendances en éducation et en réglementation, et propose des articles de fond, des critiques de livres, d'applis, de sites web et d'autres ressources d'intérêt pour la pratique professionnelle.

On y trouve également le portrait [d'enseignantes et d'enseignants remarquables](#) qui ont influencé la vie de personnalités canadiennes.

Le comité de rédaction détermine les politiques éditoriales et publicitaires de la revue. Il en étudie le contenu avant sa publication et prépare les numéros suivants en vue d'établir une sélection thématique équilibrée et représentative des champs d'intérêt très variés de nos membres. Chaque numéro met en vedette des pédagogues qui font preuve d'excellence en salle de classe, et leur donne l'occasion de parler de leur philosophie et de leur expérience.

Le comité de rédaction se repose sur la rétroaction des lecteurs et membres de l'Ordre afin que la revue demeure pertinente et qu'elle soit utile pour orienter la pratique professionnelle.

En 2020, les articles de fond et sections spéciales de *Pour parler profession* ont traité d'initiatives importantes touchant l'Ordre et son mandat, y compris «Limites professionnelles», un article de fond sur une récente recommandation professionnelle. Nombre d'articles ont reflété les défis de l'année en portant sur de grands thèmes comme la santé mentale et les mesures que prennent les membres du personnel enseignant à ce

sujet, ainsi que l'apprentissage à l'ère de la COVID-19 et les façons d'appuyer le succès des élèves. D'autres articles ont traité d'une foule de sujets, y compris l'enseignement dans des communautés éloignées, et les outils et stratégies à adopter pour créer des écoles écologiques et durables.

Notre supplément annuel du mois de mars sur les QA mettait l'accent sur l'innovation dans l'apprentissage. Ce numéro présentait aussi des statistiques clés émanant de notre [étude sur la transition à l'enseignement](#) de 2019, laquelle examinait le marché du travail pour les nouveaux enseignants agréés de l'Ontario.

La section «Autoréglementation» révèle notre engagement à l'égard de la transparence et de la responsabilité. Dans cette section, les membres et le public en apprennent plus sur nos activités, notre conseil et ses comités, ainsi que sur le congrès et le rapport annuel en passant par les sommaires d'audiences disciplinaires, que nous sommes tenus de publier. Ces sommaires s'inscrivent d'ailleurs dans le cadre de l'autoréglementation de la profession.

Le comité se réjouit du fait que notre revue a encore une fois reçu de nombreux prix en 2020. *Professionally Speaking* a été reconnue à l'échelle internationale aux prix Tabbie 2020, recevant quatre distinctions (dont une médaille d'argent et trois «Top 25»). Les prix Tabbie, présentés par TABPI (Trade Association Business Publications International), reconnaissent l'excellence éditoriale et visuelle dans les revues commerciales, associatives et d'affaires de langue anglaise dans le monde entier. *Professionally Speaking* a également récolté une médaille d'or et cinq mentions honorables, tandis que *Pour parler profession* a remporté une médaille d'argent aux Prix du magazine canadien B2B,

qui célèbrent l'excellence des revues professionnelles au pays.

La revue continue d'aborder des thèmes importants liés au domaine de l'éducation et d'intérêt pour nos lecteurs. Elle encourage la discussion et la rétroaction puisque nos membres peuvent s'exprimer par l'intermédiaire de diverses sections, telles que «Dans la pratique» et «Courrier des lecteurs».

#### Membres du comité de rédaction

- Chantal Côté, EAO (é) (vice-présidente)
- Melissa Gaffen, EAO (é)
- Godwin Ifedi (n) (président)  
(jusqu'au 18 mars)
- Timothy Kwiatkowski, EAO (é)
- Élane Legault (n) (à partir du 21 mai)
- Marlène Marwah (n)  
(jusqu'au 28 novembre)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

## Comité exécutif

Le comité exécutif dirige les activités de l'Ordre entre les réunions du conseil.

Il est composé de la présidente et du vice-président du conseil, des présidentes et présidents des comités d'agrément, de discipline, des finances, d'aptitude professionnelle, d'enquête, d'appel des inscriptions, et des normes d'exercice de la profession et d'éducation, ainsi que d'un membre nommé supplémentaire du conseil.

Le comité se réunit au moins quatre fois par an, en conjonction avec les réunions du conseil, afin d'examiner et d'approuver les ordres du jour des réunions du conseil.

Le comité exécutif a procédé à plusieurs nominations en 2020 afin de pourvoir les postes vacants au sein des comités réglementaires, permanents, spéciaux et prévus par la loi. Certains postes nommés et élus sont demeurés vacants.

En décembre 2013, le conseil a adopté une motion conférant au comité exécutif la responsabilité de choisir les sujets des recommandations professionnelles et d'examiner leur cadre de travail. En 2020, le comité a approuvé une recommandation visant à aborder les comportements ou remarques à caractère raciste. Cette recommandation, ainsi que celle sur les limites professionnelles qui avait déjà été approuvée, paraîtront en 2021.

Le comité exécutif administre le programme de bourses de l'Ordre, lequel permet de remettre trois bourses d'excellence :

- Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph-W.-Atkinson, nommée en l'honneur du second registraire de l'Ordre;

- Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles primaire et moyen ou moyen et intermédiaire;
- Bourse de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour les cycles intermédiaire et supérieur.

En 2020, le comité exécutif a formé un sous-comité pour examiner le programme de bourses de l'Ordre. Dans son rapport, sanctionné par le conseil, le sous-comité a recommandé la création d'une quatrième bourse en 2022 pour souligner la résilience des étudiantes et étudiants qui font face à des défis considérables, et de la nommer en l'honneur de l'ancien registraire de l'Ordre, feu Brian McGowan.

En 2020-2021, le comité a remis une bourse aux personnes suivantes :

- Kai Butterfield (IEPO/UT), lauréate de la bourse Joseph-W.-Atkinson;
- Melena Hope (Université Lakehead), lauréate de la bourse pour les cycles primaire et moyen ou moyen et intermédiaire;
- Damon O'Shea (Université Western), lauréat de la bourse pour les cycles intermédiaire et supérieur.

La remise des prix a eu lieu durant la réunion du conseil de décembre 2020.

Le comité exécutif a le pouvoir de rendre une ordonnance provisoire enjoignant au registraire de suspendre un certificat de qualification et d'inscription s'il est d'avis que les gestes ou la conduite d'un membre exposent les élèves à un préjudice ou à des blessures et s'il y a de fortes chances qu'ils le fassent. Le comité peut également enjoindre aux comités de discipline et d'aptitude professionnelle de tenir une audience afin de déterminer si une allégation est fondée, et ce, sans passer par le comité d'enquête.

En 2020, le comité a rendu deux ordonnances provisoires visant à suspendre le certificat d'un membre et a accepté de renvoyer un dossier au comité d'aptitude professionnelle.

Le registraire peut demander l'approbation du comité exécutif pour assigner un dossier à un enquêteur de l'Ordre. Ce processus est habituellement requis quand l'Ordre ne peut pas obtenir volontairement l'information ou les preuves dont il a besoin. Deux demandes de ce type ont été reçues en 2020. En vertu de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, le registraire peut aussi demander l'approbation du comité exécutif afin d'entreprendre une enquête sur un membre de l'Ordre s'il a des « motifs raisonnables et probables » de faute professionnelle, d'incapacité ou d'incompétence. Aucune demande d'approbation en ce sens n'a été reçue en 2020.

#### Membres du comité exécutif

- Diane Ballantyne, EAO (é)
- Irene Dembek, EAO (é)
- Susan E. Elliott-Johns, EAO (é) (jusqu'au 20 juillet)
- Tim Gernstein, EAO (é) (vice-président)
- John Hamilton, EAO (é)
- Jacqueline Karsemeyer, EAO (é)
- Colleen Landers (n)
- Mary-Anne Mouawad, EAO (é) (à partir du 12 août)
- Sara Nouini, EAO (é)
- Jonathan Rose (n)
- Nicole van Woudenberg, EAO (é) (présidente)

**(n) = membre nommé**

**(é) = membre élu**

## Comité des finances

---

### Membres du comité des finances

- Diane Ballantyne, EAO (é) (présidente)
- Mary Ellen Gucciardi, EAO (é)
- Colleen Landers (n) (vice-présidente)
- Vincent Rinaldo, EAO (n)
- Nicole van Woudenberg, EAO (é)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

Le comité des finances se réunit régulièrement, tout au long de l'année, pour examiner la situation financière de l'Ordre. Il évalue les tendances en matière de dépenses et de revenus par rapport au budget approuvé, en mettant l'accent sur la transparence et la responsabilité dans la reddition de comptes. Le comité, qui joue le rôle de comité d'audit de l'Ordre, supervise l'audit annuel externe, ce qui comprend la préparation des états financiers vérifiés conformément aux normes comptables professionnelles pour les organismes sans but lucratif de l'Ontario.

Le comité adhère à des principes financiers visant à assurer un financement approprié des services mandatés de l'Ordre et le maintien de la cotisation à un niveau suffisamment adéquat pour maintenir la stabilité financière de l'organisme.

La cotisation constitue la principale source de financement de l'Ordre. Nous avons traité la cotisation de 232 164 membres en 2020. La perception de recettes tirées d'autres droits a représenté 75,3 % des prévisions budgétaires, ce qui était un peu moins que prévu, surtout à cause de la baisse du nombre de renouvellements de l'inscription et de remises en vigueur. Étant donné la pandémie de COVID-19, il n'a pas été surprenant d'observer un nombre d'inscriptions de nouveaux diplômés et de postulants formés à l'extérieur de la province et à l'étranger inférieur aux prévisions, soit 392 membres de moins que prévu. Les remises en vigueur ont également été moins nombreuses, soit 2 965 membres de moins que prévu.

En 2020, l'Ordre a approuvé un budget de fonctionnement de 44 122 234 \$ et enregistré un excédent de trésorerie d'exploitation de 811 072 \$.

## Comité de gouvernance

---

Le comité de gouvernance est un comité spécial du conseil. Ses activités visent principalement la gouvernance du conseil et de ses comités ainsi que l'élection des membres du conseil. Il donne son avis sur des questions liées à la gouvernance, comme l'évaluation des risques, l'évaluation et le perfectionnement professionnel des membres du conseil, la planification de la relève et l'efficacité en matière de transition.

En 2020, le comité a concentré ses efforts sur la définition de la nouvelle structure de gouvernance, sur le processus de demande pour siéger à un comité et sur le développement de profils de compétences associés à chacun des comités. Le conseil avait formulé ces recommandations clés en 2019 à la suite de l'examen externe de notre gouvernance effectué par Governance Solutions Inc. en 2018.

Le comité de gouvernance a retenu les services d'un facilitateur externe pour lui prêter mainforte et élaborer des profils de compétences qui seront utilisés dans le cadre du processus de demande pour siéger à un comité ou au conseil. À la suite d'une série d'ateliers animés, le comité a déterminé que la création de profils de compétences et d'attributs a pour objectifs :

- de communiquer aux postulants potentiels (membres de l'Ordre et du public) ce qui est nécessaire pour participer avec succès à un comité ou au conseil;
- de permettre aux postulants de présenter les compétences qu'ils possèdent actuellement, d'expliquer comment ils prévoient d'en développer certaines et d'exprimer leur volonté de le faire; et
- d'aider les postulants à évaluer leurs propres intérêts, compétences et aptitudes par rapport aux exigences du poste visé.

Conformément à son mandat prévu par la réglementation, le comité de gouvernance avait commencé à préparer l'élection des membres du 9<sup>e</sup> conseil. Il avait approuvé un budget de 391 500 \$ pour les élections de 2021 ainsi que les procédures électorales et le calendrier électoral pour 2020-2021. Des modifications à la Loi prévoyant une nouvelle structure de gouvernance ont reçu la sanction royale en décembre, ce qui a mis un terme au processus électoral.

### Membres du comité de gouvernance

- Irene Dembek, EAO (é)
- Richard Filion (n)
- Tim Gernstein, EAO (é)
- John Hamilton, EAO (é)
- Sara Nouini, EAO (é)
- Thomas (Tom) Potter (n) (président)
- Jonathan Rose (n) (vice-président)

**(n) = membre nommé**

**(é) = membre élu**

## Comité des ressources humaines

---

Le comité des ressources humaines est un comité spécial du conseil. Il surveille la mise en œuvre du programme salarial du personnel

### Membres du comité des ressources humaines

- Timothy Kwiatkowski, EAO (é)
- Élane Legault (n)  
(à partir du 10 décembre)
- Marlène Marwah (n)  
(jusqu'au 28 novembre)
- Michelle Miner-Seal (n) (présidente)  
(jusqu'au 28 novembre)
- Gerry O'Reilly, EAO (é)  
(vice-président) (jusqu'au 31 août)
- Bonnie Oakes Charron (n)  
(à partir du 10 décembre)
- Nicole van Woudenberg, EAO (é)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

de l'Ordre et émet des recommandations au conseil sur les politiques en matière de ressources humaines ainsi que sur le processus d'embauche de la personne qui assumera le poste de registraire et le poste de registraire adjoint.

En général, le comité des ressources humaines se réunit trois ou quatre fois par an. Cependant, il s'est réuni 14 fois en 2020. Son travail a porté sur le développement d'une philosophie et d'une politique de rémunération pour le personnel de l'Ordre, que le conseil a par la suite approuvées.

Le comité s'est également penché sur l'élaboration d'un plan de recrutement pour pourvoir le poste de registraire. Avec la participation des présidents de deux autres comités, on a formé un comité de sélection pour mener un processus complet de recrutement. Le conseil a adopté la recommandation du comité de sélection en décembre.

## Comités d'enquête, de discipline et d'aptitude professionnelle

---

Trois comités du conseil se répartissent la responsabilité de traiter les plaintes déposées contre les membres de la profession enseignante.

Le comité d'enquête examine toutes les plaintes et détermine comment elles seront traitées. Le comité de discipline tient des audiences sur les allégations de faute professionnelle ou d'incompétence. Le comité d'aptitude professionnelle, quant à lui, tient des audiences sur les allégations d'incapacité.

Généralement, des sous-comités formés de trois membres prennent des décisions en tenant compte de l'information qu'ils ont reçue au sujet d'une plainte. Le 1<sup>er</sup> février 2021,

l'Ordre a entamé sa période de transition d'un an en matière de gouvernance. Des sous-comités composés de membres suppléants transitoires sont en train d'être formés. Les membres ont été sélectionnés par l'entremise d'un processus de demande de candidature. Les membres suppléants ont été évalués selon un certain nombre de critères objectifs, y compris les compétences et l'expérience. Durant cette période de transition, chaque sous-comité comprendra au moins un membre du public et un membre de la profession enseignante.

Chaque année, des employeurs ainsi que des membres du public et de la profession communiquent avec l'Ordre pour soulever

des inquiétudes impliquant les membres de l'Ordre (environ 1 500 communications). Près de la moitié de ces situations sont réglées à l'échelon local, au sein de l'école ou du conseil scolaire, où il est plus approprié qu'elles le soient. L'autre moitié consiste en des déclarations officielles de la part du public, des membres et des employeurs concernant des situations préoccupantes. Environ 40 pour cent de ces cas sont réglés à l'étape des préoccupations initiales. Le reste est renvoyé à des sous-comités d'enquête.

En 2020, le comité d'enquête a traité 303 plaintes, et les comités de discipline et d'aptitude professionnelle ont statué sur 100 cas.

### Comité d'enquête

Le personnel de l'Ordre enquête sur les plaintes de façon équitable et impartiale et présente les renseignements recueillis à un sous-comité d'enquête, lequel a l'autorité de prendre l'une des mesures suivantes en cas de plainte :

- refuser d'enquêter s'il détermine que la plainte ne se rapporte pas à un cas de faute professionnelle, d'incompétence ou d'incapacité;
- refuser d'enquêter s'il détermine que la plainte est frivole ou vexatoire, qu'elle constitue un abus de procédure, qu'elle est sans substance manifeste ou qu'elle est déposée pour une raison malhonnête;
- décider de ne pas transmettre la plainte au comité de discipline ou d'aptitude professionnelle pour que soit tenue une audience et ne prendre aucune autre mesure;
- envoyer un rappel ou un avis écrit au membre;
- donner un avertissement ou une admonestation au membre, par écrit ou en personne;

- ratifier un protocole d'entente conclu en vertu du programme de règlement des plaintes;
- transmettre la plainte en tout ou en partie au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle, qui tiendra une audience;
- depuis septembre 2017, résoudre une affaire liée à l'évaluation du rendement du personnel enseignant en signant un engagement et en convenant d'une entente entre le membre et l'Ordre;
- depuis novembre 2019, parvenir à des ententes selon lesquelles les membres renoncent à leur statut de membre à l'Ordre et s'engagent à ne pas demander à redevenir membres en règle;
- depuis février 2021, quand le comité d'enquête croit qu'un membre pourrait être frappé d'incapacité, il peut déposer des demandes concernant sa capacité et, s'il a des motifs raisonnables et probables de croire que le membre pourrait être frappé d'incapacité, il peut lui demander de se soumettre à un examen physique ou mental et suspendre son certificat jusqu'à ce qu'il se soumette à l'examen.

### Membres du comité d'enquête

- Charles Dimitry Abraham, EAO (é) (à partir du 21 mai)
- Robert (Bob) Cooper, EAO (n)
- Tim Gernstein, EAO (é)
- Erin Glen, EAO (é) (vice-présidente, à partir du 8 juillet)
- Jacqueline Karsemeyer, EAO (é) (présidente)
- Michelle Miner-Seal (n) (jusqu'au 28 novembre)
- Gerry O'Reilly, EAO (é) (jusqu'au 31 août)
- Bonnie Oakes Charron (n) (à partir du 21 mai)
- Jennifer Wyatt, EAO (é)
- Stephen Zimmermann, EAO (é) (vice-président) (jusqu'au 5 mars)

**(n) = membre nommé**

**(é) = membre élu**

## Processus de règlement des plaintes du comité d'enquête

Pour régler les plaintes déposées contre ses membres, quand l'affaire s'y prête et avec l'accord des parties, l'Ordre a recours au programme de règlement des plaintes. Depuis novembre 2017, ce processus, prévu par la Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, peut être une solution de remplacement efficace à une longue enquête. En vertu de ce processus, un sous-comité d'enquête formé d'un seul membre traite une plainte en ratifiant un protocole d'entente entre le membre et l'Ordre. Les résultats découlant du processus de règlement des plaintes se limitent à un rappel, un avis (écrit), un avertissement et une admonestation (écrite ou en personne). La participation à ce programme est volontaire et sans préjudice pour les parties si les discussions n'aboutissent pas.

### Membres du comité de discipline

- Diane Ballantyne, EAO (é)
- John Cammarata (n)
- Irene Dembek, EAO (é)
- Richard Fillion (n)
- Rebecca Forte, EAO (é)  
(vice-présidente)
- Mary Ellen Gucciardi, EAO (é)
- John Hamilton, EAO (é) (président)
- Godwin Ifedi (n) (jusqu'au 18 mars)
- Élane Legault (n) (à partir du 21 mai)
- Marlène Marwah (n)  
(jusqu'au 28 novembre)
- Sara Nouini, EAO (é)
- Wanda Percival (n)  
(à partir du 20 février)
- Thomas (Tom) Potter (n)
- Nicola Powadiuk, EAO (é)
- Jonathan Rose (n)
- Nancy Saunders, EAO (é)  
(à partir du 21 mai)
- Stéphane Vallée, EAO (é)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

## Comité de discipline

Le comité de discipline examine les allégations d'incompétence et de faute professionnelle que le comité d'enquête – et parfois le comité exécutif – lui achemine (sous réserve de modifications à la structure de gouvernance de l'Ordre). Si un sous-comité de discipline reconnaît qu'un membre est coupable de faute professionnelle ou qu'il a posé des gestes qui correspondent à la définition d'incompétence dans la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, il peut prendre l'une des mesures suivantes :

- enjoindre au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription;
- enjoindre au registraire de suspendre son certificat de qualification et d'inscription pour une période d'au plus deux ans;
- enjoindre au registraire d'assortir son certificat de qualification et d'inscription de conditions ou de restrictions;
- ordonner que la sanction soit reportée pendant une période précise et qu'elle ne soit pas imposée si le membre remplit des conditions particulières pendant cette période;
- si la faute professionnelle consiste en ou comprend des mauvais traitements d'ordre sexuel, un acte sexuel prescrit ou un acte interdit impliquant de la pornographie juvénile, exiger que le membre rembourse à l'Ordre les frais encourus pour la participation d'une personne au programme de fonds pour thérapie et consultations, ou exiger que le membre fournisse une garantie acceptable à l'Ordre qu'il remboursera les frais de l'Ordre.

Si un membre est reconnu coupable de faute professionnelle, le sous-comité peut également :

- exiger que le membre reçoive une réprimande, une admonestation ou du counseling;
- imposer au membre une amende maximale de 5 000 \$ payable au ministre des Finances;
- fixer les couts que le membre doit payer à l'Ordre.

Durant la période de transition, chaque sous-comité de trois membres comprendra au moins un membre suppléant transitoire du public et un membre de la profession (qui est aussi membre de l'Ordre). Ainsi, les membres des sous-comités auront une bonne compréhension de l'intérêt public et de la profession enseignante. Les sous-comités prennent leurs décisions en tenant compte des renseignements présentés par l'Ordre et par le membre en cause, et des preuves relatives aux allégations.

Les audiences du comité de discipline sont présumées ouvertes au public.

### Comité d'aptitude professionnelle

Le comité d'aptitude professionnelle entend la cause, puis il détermine si la santé mentale ou physique d'un membre le rend inapte à s'acquitter de ses responsabilités professionnelles, et si son certificat de qualification et d'inscription doit être assorti de conditions ou de restrictions. Ces audiences sont tenues à huis clos en vertu du paragraphe 32 (8) de la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. À l'instar des sous-comités de discipline, les sous-comités d'aptitude professionnelle prennent leurs décisions en tenant compte des renseignements présentés par l'Ordre et par le membre en cause, et des preuves relatives aux allégations.

Si un sous-comité d'aptitude professionnelle détermine qu'un membre est frappé

d'incapacité, il peut enjoindre au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription, de lui imposer des conditions ou restrictions, ou une suspension jusqu'à deux ans, ou encore ordonner que la sanction soit reportée pendant une période précise et qu'elle ne soit pas imposée si des conditions particulières sont remplies pendant cette période.

### Membres du comité d'aptitude professionnelle

- Diane Ballantyne, EAO (é) (vice-présidente)
- John Cammarata (n)
- Irene Dembek, EAO (é) (présidente)
- Richard Fillion (n)
- Rebecca Forte, EAO (é)
- Mary Ellen Gucciardi, EAO (é)
- John Hamilton, EAO (é)
- Godwin Ifedi (n) (jusqu'au 18 mars)
- Élane Legault (n) (à partir du 21 mai)
- Marlène Marwah (n) (jusqu'au 28 novembre)
- Sara Nouini, EAO (é)
- Wanda Percival (n) (à partir du 20 février)
- Thomas (Tom) Potter (n)
- Nicola Powadiuk, EAO (é)
- Jonathan Rose (n)
- Nancy Saunders, EAO (é) (à partir du 21 mai)
- Stéphane Vallée, EAO (é)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

## Comité d'assurance de la qualité

---

Le comité d'assurance de la qualité évalue le rendement de l'Ordre en fonction de ses objets prévus dans la *Loi sur l'Ordre des enseignantes*

### Membres du comité d'assurance de la qualité

- Godwin Ifedi (n) (vice-président) (jusqu'au 18 mars)
- Todd Lalonde (n) (à partir du 8 juillet)
- Marlène Marwah (n) (jusqu'au 28 novembre)
- Nancy Saunders, EAO (é) (vice-présidente)
- Nicole van Woudenberg, EAO (é)
- Stephen Zimmermann, EAO (é) (président)

(n) = membre nommé  
(é) = membre élu

*et des enseignants de l'Ontario*. Il examine chacun de ses 11 objets et trouve des occasions d'en appuyer la réalisation. Le comité passe en revue le travail de l'Ordre lié aux priorités stratégiques du conseil.

En 2020, des membres du personnel de l'Unité des normes d'exercice de la profession et d'éducation ont effectué une présentation sur les différentes responsabilités de l'Unité, y compris l'élaboration de lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle. Des membres du personnel de la Division des enquêtes et des audiences ont fait un compte rendu de leur travail et des initiatives visant à améliorer les processus d'enquête et de discipline ainsi que la transparence.

Des membres du personnel de l'Unité de recherche et politique ont donné des présentations sur le processus d'appel des inscriptions et sur le processus de modification des lois, règlements et règlements administratifs.

## Comité d'appel des inscriptions

---

Objectif, équitable et transparent, le comité d'appel des inscriptions est un comité prévu par la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*. Il examine les demandes d'appel des postulants à qui l'on a refusé l'autorisation d'enseigner et celles des membres dont le certificat de qualification et d'inscription est assorti de conditions ou de restrictions, puis rend des décisions.

Quand un postulant fait appel de la décision du registraire de lui refuser l'autorisation d'enseigner, le comité peut enjoindre au registraire :

- de délivrer un certificat;
- de délivrer un certificat si le postulant satisfait aux exigences précisées dans les règlements;

- de délivrer un certificat assorti de conditions ou de restrictions;
- de refuser de délivrer un certificat.

Quand le but de l'appel d'un membre est de faire retirer ou modifier les conditions ou restrictions dont est assorti son certificat, le comité peut enjoindre au registraire :

- de refuser sa demande;
- de supprimer toute condition ou restriction dont est assorti son certificat;
- d'assortir son certificat de conditions ou de restrictions particulières.

Le travail du comité permet de s'assurer que les postulants sont traités de manière équitable, tout en préservant la confiance du

public dans les décisions que prend le registraire de l'Ordre au nom de la profession enseignante. Le comité entend des appels en français et en anglais.

En 2020, un nouveau membre du conseil a été nommé pour siéger aux côtés des autres membres de ce comité. Lors de son orientation, le nouveau membre du comité a participé à des séances de formation sur des enjeux qui touchent le processus d'appel des inscriptions, y compris :

- le mandat et les processus du conseil;
- le cadre de travail législatif;
- le processus de certification;
- l'évaluation des titres de compétence;
- les principes directeurs des délibérations et de la rédaction de décisions.

En 2020, le comité d'appel des inscriptions a reçu 18 appels. De ce nombre, 10 provenaient de membres dont le certificat était assorti de conditions et de restrictions, et 3 de postulants à qui on avait refusé l'inscription. Après une réévaluation, le comité a retiré trois appels et déterminé qu'un des appels ne relevait pas de son autorité.

Toujours en 2020, le comité s'est réuni 13 fois et a rendu 12 décisions, y compris concernant des appels reportés de 2019. Généralement, les décisions sont basées sur des documents présentés par les parties appelantes et l'Ordre. Le comité examine aussi les demandes de présentations orales au cas par cas.

En tout, trois appelants ont fait une présentation orale devant le comité en 2020, et neuf appels ont été examinés dans le cadre du processus d'examen de dossier (documents imprimés).

#### **Membres du comité d'appel des inscriptions**

- Chantal Côté, EAO (é)
- Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO (n)
- Richard Filion (n)
- Sara Nouini, EAO (é) (présidente)
- Stéphane Vallée, EAO (é) (vice-président)

**(n) = membre nommé**

**(é) = membre élu**

## Motifs et résultats des appels en 2020

Motifs des appels	Quantité
Condition ou restriction dont est assorti le certificat	10
Exigence concernant le programme de formation à l'enseignement non remplie	1
Exigence concernant le programme de formation à l'enseignement et exigence concernant les études universitaires non remplies	0
Exigence concernant le grade universitaire non remplie	0
Exigence de compétence linguistique non remplie	1
Exigence concernant le programme de formation à l'enseignement et exigence de compétence linguistique non remplies	0
<b>Total</b>	<b>12</b>

Résultats des appels	Quantité
Maintien de la décision initiale	10
Infirmation de la décision initiale	0
Modification de la décision initiale	2
<b>Total</b>	<b>12</b>

## Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante et le Cadre de formation de la profession enseignante représentent la vision collective du professionnalisme en enseignement dans la province.

Cette vision constitue le fondement de la



formation initiale à l'enseignement, de la formation continue, de la pratique professionnelle, de l'apprentissage continu et du leadership en enseignement.

Les normes décrivent les connaissances, les compétences, les valeurs et l'engagement éthique qui font partie intégrante de l'exercice de la profession enseignante en Ontario. Le Cadre présente clairement les formes multiples d'activités de formation et d'apprentissage continus auxquelles s'adonnent les membres de la profession.

Le comité formule des recommandations au conseil de l'Ordre sur l'élaboration, la mise en œuvre et la révision du Cadre et des normes d'exercice et de déontologie, et ce, afin de contribuer au renforcement du professionnalisme

éthique. Par ailleurs, il révisé et approuve les lignes directrices de la politique en matière de qualifications additionnelles (QA), de même que la recherche connexe.

En 2020, le comité a mis l'accent sur les activités suivantes :

### Perfectionnement professionnel continu : révision des lignes directrices de cours menant à une QA

Partout en Ontario, des fournisseurs approuvés proposent des cours menant à une QA, dont les lignes directrices, élaborées par l'Ordre, en sont le fondement. Ces lignes directrices de politique en éducation reflètent les connaissances, compétences et pratiques associées aux diverses facettes de l'enseignement et du leadership en éducation. Les normes d'exercice et de déontologie jettent les fondations des lignes directrices de cours menant à une QA, lesquelles fournissent un cadre global pour perfectionner les connaissances, compétences et pratiques professionnelles des enseignantes et enseignants. Les cours agréés menant à une QA sont conformes aux lignes directrices de la politique de l'Ordre en matière de QA.

Le comité appuie l'élaboration collaborative des lignes directrices par son engagement auprès de la profession enseignante, des apprenants, des fournisseurs de QA, des partenaires en éducation et du public.

L'Ordre a recours à diverses pratiques inclusives afin d'encourager la prise de responsabilité et le leadership partagés lors de son processus démocratique d'examen des lignes directrices.

### **Approbation d'ébauches de lignes directrices des cours menant à une QA**

En 2020, le comité a approuvé 63 ébauches de lignes directrices aux fins de validation à l'échelle provinciale.

### **Approbation de la version définitive de lignes directrices de cours menant à une QA**

En 2020, le comité a approuvé 22 versions définitives de lignes directrices qui guideront la conception et la mise en œuvre de cours menant à une QA.

### **Approbation de modifications règlementaires en matière de QA**

Les modifications règlementaires en matière de QA suivantes ont été approuvées par le comité en 2020 et par le conseil à sa réunion du 2 au 4 décembre 2020. Le conseil a recommandé au ministre de l'Éducation :

- d'approuver et d'ajouter à l'annexe C du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner un nouveau cours menant à la qualification additionnelle American Sign Language as a Second Language (pour l'enseignement dans les écoles de langue anglaise uniquement – non offert en français);
- d'approuver et d'ajouter à l'annexe C du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner un nouveau cours menant à la qualification additionnelle Langue des signes québécoise langue seconde (pour l'enseignement dans les écoles de langue française uniquement – non offert en anglais);
- de créer et d'ajouter au Règlement sur les qualifications requises pour enseigner un nouveau cours menant à une qualification additionnelle abordant le racisme envers les Noirs;

- de créer et d'ajouter à l'annexe C du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner un nouveau cours menant à une qualification additionnelle abordant l'antiaudisme;
- de créer et d'ajouter à l'annexe C du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner un nouveau cours menant à une qualification additionnelle abordant l'appui aux cultures de bien-être;
- de faire un suivi sur les 11 modifications règlementaires liées aux qualifications additionnelles qui avaient été recommandées par le conseil et soumises au Ministère en juin 2018.

### **Processus de consultation sur les QA : équipes de rédaction, sondages, groupes de discussion et conversations guidées**

Dans le cadre de l'élaboration des lignes directrices de cours menant à une QA, l'Unité des normes d'exercice de la profession et d'éducation enclenche des processus de consultation et de rétroaction, lesquels comprennent entre autres le recours à des équipes de rédaction de lignes directrices, à des sondages et à des groupes de discussion.

### **Équipes de rédaction provinciales**

En 2020, le comité a reçu de l'information au sujet des processus d'élaboration des lignes directrices pour les QA ci-dessous.

### **Équipes de rédaction de lignes directrices virtuelles**

- Annexe D : Qualification d'enseignante ou d'enseignant bibliothécaire – 4 équipes de rédaction virtuelles;
- Annexe C : Langue des signes québécoise, Langue seconde – 4 équipes de rédaction virtuelles ;
- Annexe C : American Sign Language (ASL) as a Second Language – 4 équipes de rédaction virtuelles.

## Sondages

- Annexe D : Enseignement aux élèves ayant une cécité ou une vue basse;
- Nouvelle QA proposée : Appuyer des cultures de bien-être en éducation;
- Nouvelle QA : Contre le racisme envers les Noirs.

## Groupes de leadership externes

Parfois, on forme des groupes de leadership externes pour appuyer le développement de certaines lignes directrices menant à une QA et on invite des professionnels du domaine ciblé pour pouvoir profiter de leur expertise. C'est un exemple d'autoréglementation dans la pratique. Le comité a reçu de l'information liée au travail qui est en train de se faire afin d'appuyer l'élaboration des lignes directrices pour les QA suivantes :

- **Enseignement aux élèves ayant une cécité ou une vue basse**  
Un groupe de leadership externe a été formé pour examiner les données recueillies à la suite du sondage de l'Unité, puis pour formuler des recommandations sur les qualifications en enseignement liées à l'appui aux élèves ayant une cécité ou une vue basse.
- **Contre le racisme envers les Noirs**  
En mai 2020, en réponse à la rétroaction des membres de la profession et du public, le comité a approuvé un nouveau cours menant à une QA visant à aborder le racisme envers les Noirs, lequel sera ajouté au règlement. L'Unité des normes d'exercice de la profession et d'éducation a entamé le développement des lignes directrices provinciales en collaboration avec Karen Murray, EAO, directrice de l'équité, de l'antiracisme et de l'antioppression pour l'ensemble du Toronto District School Board. M<sup>me</sup> Murray est une animatrice externe qui mène le développement politique de cette QA.

## Apprentissage professionnel

Régulièrement, le comité participe à des séances d'apprentissage professionnel en lien avec le développement de politiques relatives aux QA (lignes directrices) et avec les normes de déontologie.

En 2020, le comité a assisté à trois présentations effectuées par des membres de la profession et un parent en lien avec l'enseignement aux élèves sourds ou malentendants. Les membres du comité ont appris ce qui suit :

- Les changements proposés à la ligne directrice du programme sont fondés sur la rétroaction de pédagogues qui enseignent aux élèves sourds et constituent une étape vers l'appui à tous les apprenants sourds ou malentendants de l'Ontario.
- On a proposé que soit créée une nouvelle QA abordant l'antiaudisme.
- Il est important que l'Ordre suive des processus de consultation et de collaboration rigoureux, transparents et inclusifs permettant de tenir compte de multiples voix et points de vue.
- Il est crucial d'adopter une optique critique de la justice sociale dans la ligne directrice et préciser que les participantes et participants au cours doivent mettre en œuvre une solide approche de la pédagogie critique afin de se préparer à enseigner aux élèves sourds ou malentendants et de répondre à leurs besoins individuels et complexes.
- La recherche sur l'enseignement aux élèves sourds met l'accent sur l'exploration de l'acquisition de l'American Sign Language (ASL) chez les élèves sourds au jardin d'enfants, et se penche sur l'accès précoce au langage ainsi que sur l'utilisation de ressources appropriées.

Le comité a aussi participé à des séances éducatives abordant la musique, le racisme envers les Noirs et les *Fondements de l'exercice professionnel*.

## Trouver une QA

Entre janvier et décembre 2020, on a analysé la rétroaction reçue au sujet de 154 demandes concernant des QA.

## Sondages auprès des personnes ayant suivi un cours menant à une QA

En 2020, le comité a recueilli des données issues des réponses à un sondage auprès de 4 828 personnes ayant suivi un cours menant à une QA parmi les 63 choisies. Cette démarche a contribué à orienter l'élaboration de politiques relatives aux lignes directrices des cours menant à une QA et les pratiques d'agrément.

## Demandes d'agrément de cours menant à une QA

Le comité a agréé les cours proposés à l'aide de processus et de pratiques qui appuient la mise en œuvre continue des normes et du Cadre. Les processus d'agrément modèlent les normes d'exercice et le Cadre, et les mettent en lumière. En 2020, l'Ordre a agréé 201 cours menant à une QA en se fondant sur les normes d'exercice et le Cadre.

### Membres du comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

- Charles Dimitry Abraham, EAO (é)
- Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO (n)
- Susan E. Elliott-Johns, EAO (é) (présidente) (jusqu'au 28 juillet)
- Erin Glen, EAO (é)
- Mary Ellen Gucciardi, EAO (é)
- Colleen Landers (n)
- Mary-Anne Mouawad, EAO (é) (vice-présidente)
- Bonnie Oakes Charron (n) (à partir du 21 mai)
- Wanda Percival (n) (à partir du 20 février)
- Stephen Zimmermann, EAO (é) (à partir du 2 septembre)

(n) = membre nommé

(é) = membre élu

## Formation sur les normes

Les séances de formation sur les normes, tout comme les ressources fondées sur les normes, continuent d'appuyer et d'orienter la formation en enseignement, ainsi que le développement du leadership. Ces séances d'information favorisent l'intégration des normes d'exercice et de déontologie ainsi que le Cadre au sein de la formation à l'enseignement.

En 2020, on a organisé 19 séances pour un total de 361 participants, y compris des formateurs d'enseignants, des leaders, de futures directions d'école, et des enseignantes et enseignants formés à l'étranger. Le graphique circulaire illustre la répartition de ces séances éducatives.

## Formation à l'enseignement : ressources fondées sur les normes

Le comité a soutenu l'élaboration continue de ressources écrites et visuelles fondées sur les normes. Ces ressources pourront servir dans le cadre de la formation initiale à l'enseignement, du perfectionnement professionnel continu et de la pratique professionnelle. Elles appuient le mandat de l'Ordre en ce qui concerne l'application des normes et l'offre de perfectionnement continu.

Le comité a élaboré deux nouvelles ressources pour la formation initiale à l'enseignement et le perfectionnement professionnel intitulées *Explorer les pratiques éthiques : conscience écologique et écojustice*.

Elles s'adressent à tous les pédagogues de la province, qui peuvent les utiliser pour approfondir leur compréhension et leur exploration de la gestion de l'environnement ainsi que de la littérature écologique. Ces ressources servent aussi à appuyer une pratique professionnelle éthique :

- [sous-mains sur le thème de l'écologie](#) (neuf sous-mains combinés en un seul document);
- [écocartes](#) (versions plus petites des sous-mains).

**154** DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS  
DE JANVIER À DÉCEMBRE 2020

136 en anglais | 18 en français

## NATURE

### NATURE DES DEMANDES

- Information générale sur un cours en particulier
- Rétroaction sur des cours
- Disponibilité de cours en ligne ou en présentiel
- Où et quand suivre un cours en particulier
- Recommandation d'un cours à un fournisseur en particulier
- Exigences d'une qualification
- Processus d'inscription à un cours
- Recommandation qu'un cours soit offert en français
- Équivalence de cours

## COURS MENANT À UNE QA

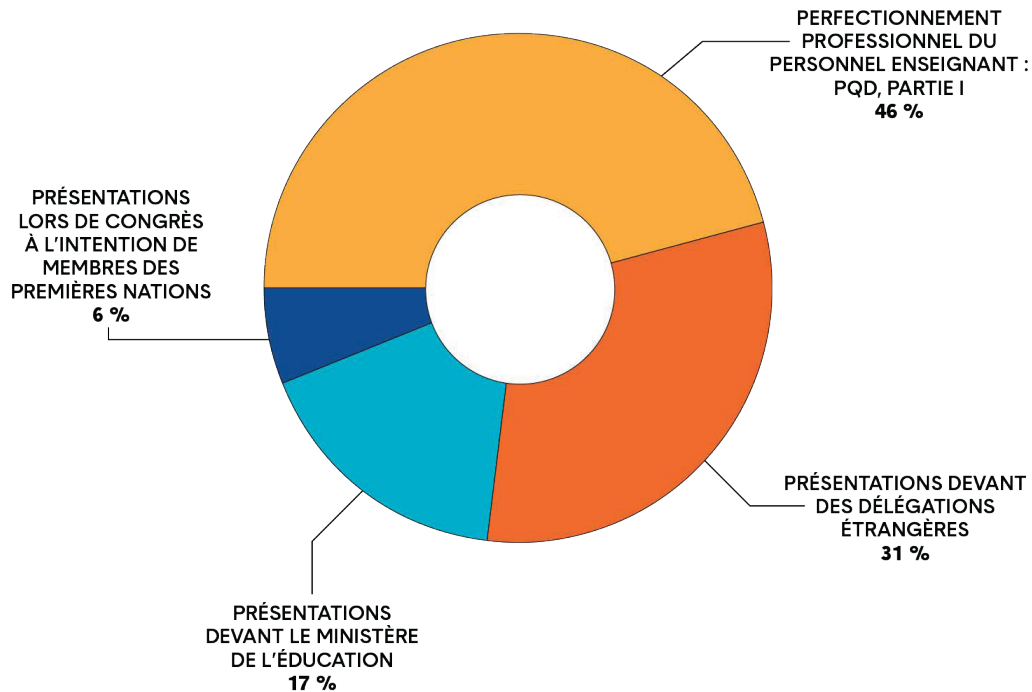
### LES 5 COURS OU PROGRAMMES LES PLUS MENTIONNÉS DANS LES DEMANDES

- Éducation technologique
  - Coiffure et esthétique
  - Technologie des transports
  - Soins de santé
  - Technologie de la fabrication
- American Sign Language
- Orientation et formation au cheminement de carrière
- Histoire
- Enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers en communication (troubles du spectre autistique)

## FOURNISSEURS

### LES 5 FOURNISSEURS LES PLUS MENTIONNÉS DANS LES DEMANDES

- 1 Ontario Institute for Studies in Education (OISE)
- 2 University of Ottawa
- 3 Queen's University
- 4 York University
- 5 Brock University



## Comité de direction

---

Ce comité, composé du vice-président du conseil et d'un membre nommé au conseil, fait avancer l'ordre du jour et le débat sur les motions durant une réunion du conseil de l'Ordre.

### Membres du comité de direction

- Tim Gernstein, EAO (é)
- Colleen Landers (n)

**(n) = membre nommé**

**(é) = membre élu**





## Statistiques

### Pénurie en enseignement : une occasion à saisir

La dernière enquête sur la transition à l'enseignement révèle que le taux de chômage des enseignantes et enseignants en début de carrière continue de reculer. Et puisque le nombre d'étudiants en enseignement en Ontario est insuffisant, il est clair que cette pénurie continuera de donner du fil à retordre aux conseils scolaires.

Les nouveaux diplômés en enseignement de la province signalent un taux de chômage moins élevé pour l'année scolaire 2019-2020 que les années précédentes. Selon la dernière enquête, le taux de chômage des diplômés en première année de carrière en Ontario se situe à 6 %, tandis que le taux moyen des enseignants dans leur deuxième à cinquième année de carrière est entre 2 et 3 %. Ces chiffres sont bien inférieurs aux taux de plus de 10 % enregistrés ces dernières années.

Malgré le marché du travail favorable en 2019-2020, le chemin n'a pas été facile pour ceux qui ont voulu progresser d'un emploi à temps partiel à un emploi à temps plein.

La fermeture des écoles en mars 2020 a mis fin à l'emploi de quantité de suppléants à la journée et a réduit le nombre de journées d'enseignement par semaine pour d'autres. Beaucoup d'enseignants en première année

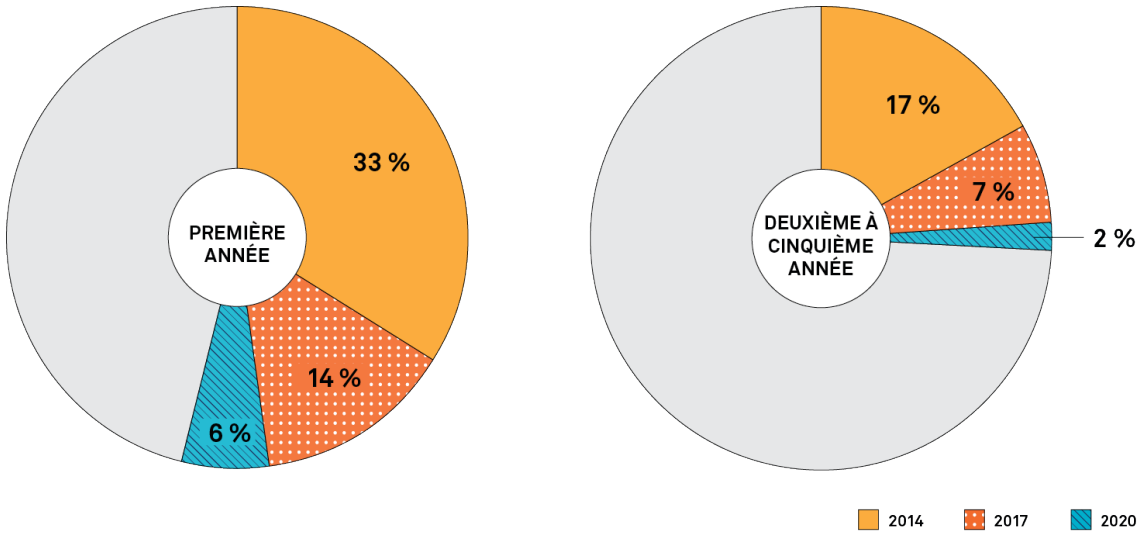
de carrière disent qu'ils n'ont pas enseigné autant qu'ils l'auraient voulu pendant l'année scolaire; ce taux de sous-emploi est passé de 14 % en 2019 à 34 % en 2020. Les retards dans les entretiens d'embauche et les nominations après la fermeture des écoles se sont ajoutés aux effets de la pandémie de COVID-19.

Dans l'intervalle, les conventions collectives des fédérations d'enseignantes et d'enseignants de la province ont permis de résoudre les incertitudes futures concernant le financement lié à l'effectif moyen des classes pour les conseils scolaires. En effet, on ne parle plus d'augmenter le nombre d'élèves par classe dans les écoles secondaires de 22/1 à 28/1. Néanmoins, la moyenne est passée à 23/1 en 2019-2020, comparative-ment à 22/1 l'année précédente, une augmentation qui réduit les possibilités d'emploi au secondaire.

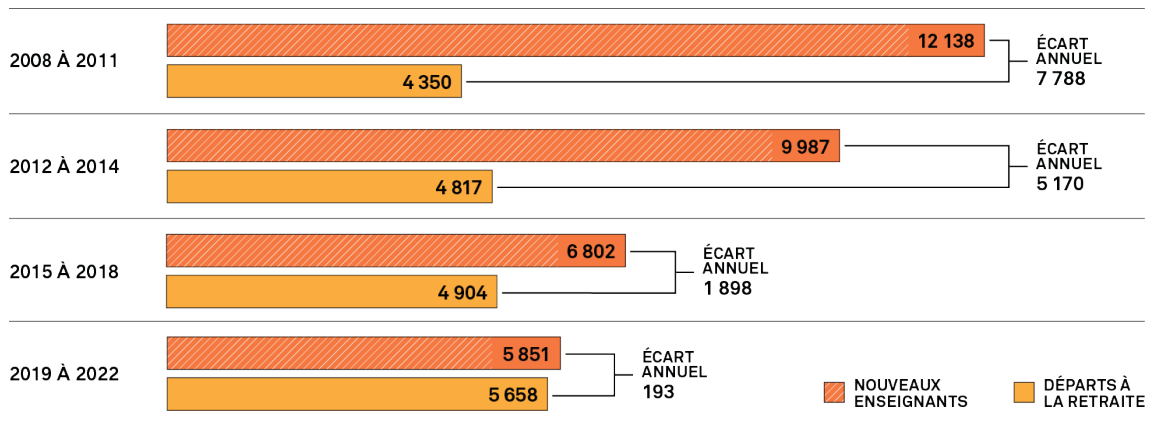
Les effets combinés de la fermeture des écoles et de l'augmentation de l'effectif des classes au secondaire se manifestent dans la différence des taux de chômage entre les divers cycles d'enseignement chez les enseignants en première année de carrière.

Lisez l'intégralité du rapport sur la [transition à l'enseignement 2020](#) sur notre site web.

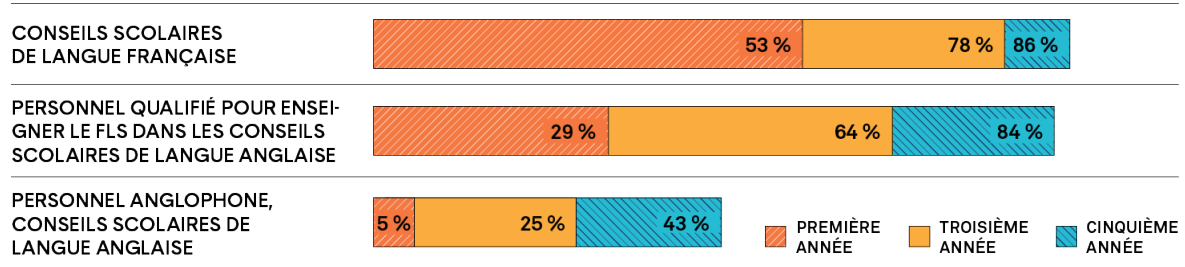
## Taux de chômage en début de carrière



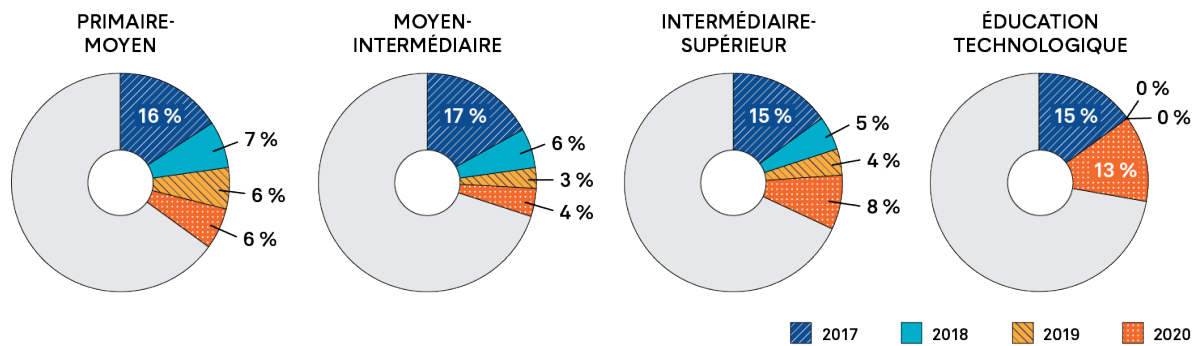
## Nouveaux enseignants et départs à la retraite annuels



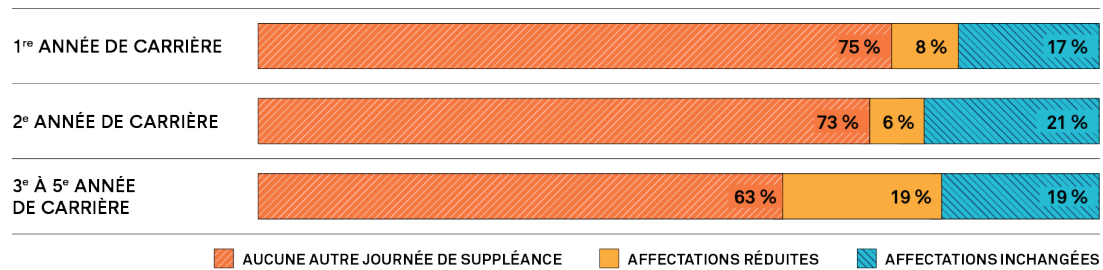
## Début de carrière avec contrat permanent



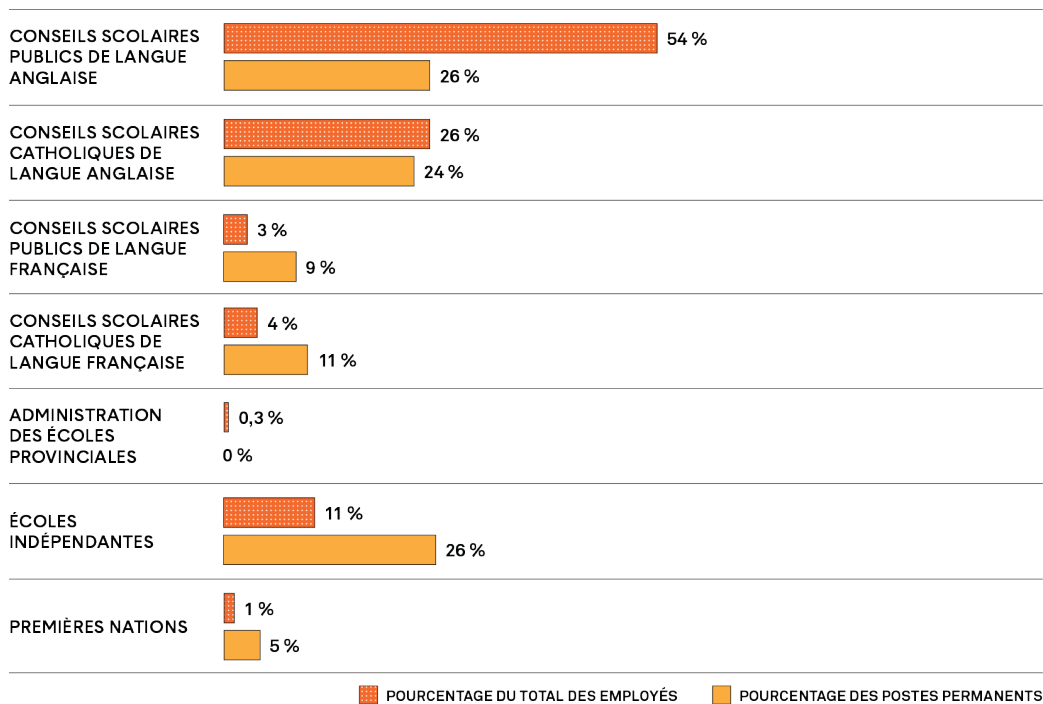
## Taux de chômage en première année de carrière



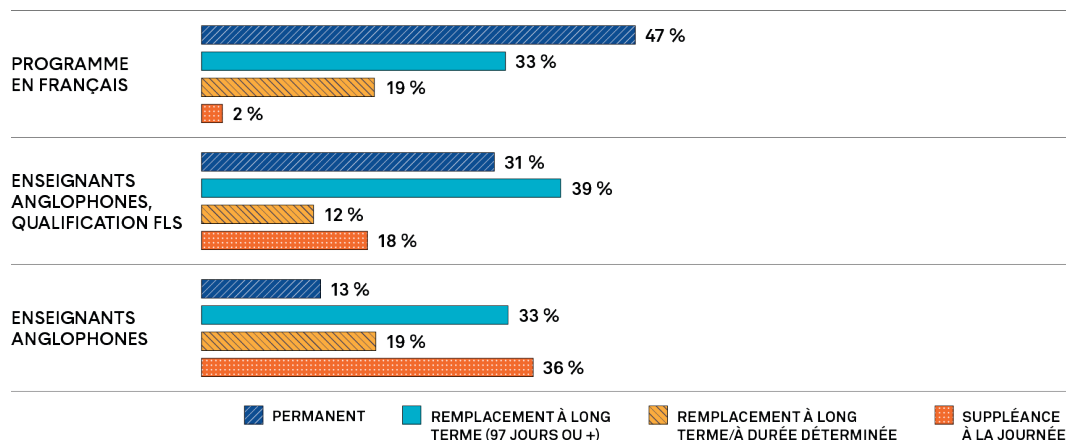
## Suppléants en début de carrière touchés par la fermeture des écoles provoquée par la COVID-19 en mars 2020



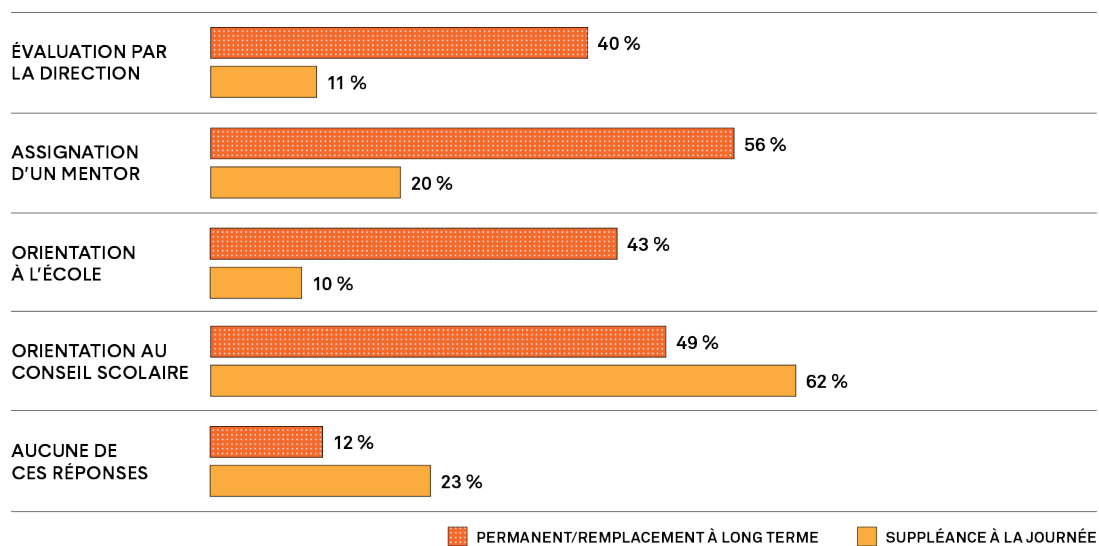
## Employeurs d'enseignants en première année de carrière



## Types de contrat des enseignants en première année de carrière en 2020, par langue d'enseignement

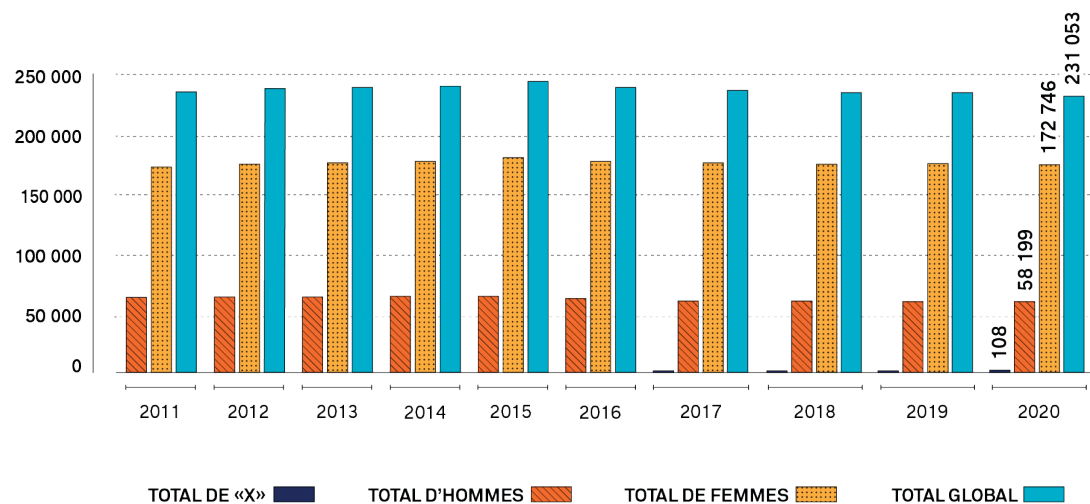


## Écart en matière d'appui dans les écoles pour les suppléants à la journée

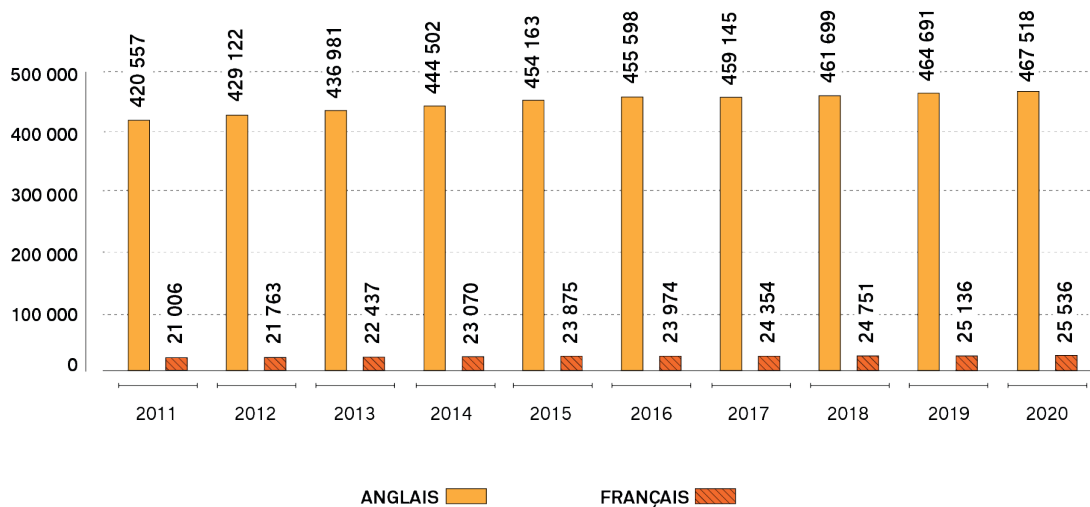


## Membres de l'Ordre

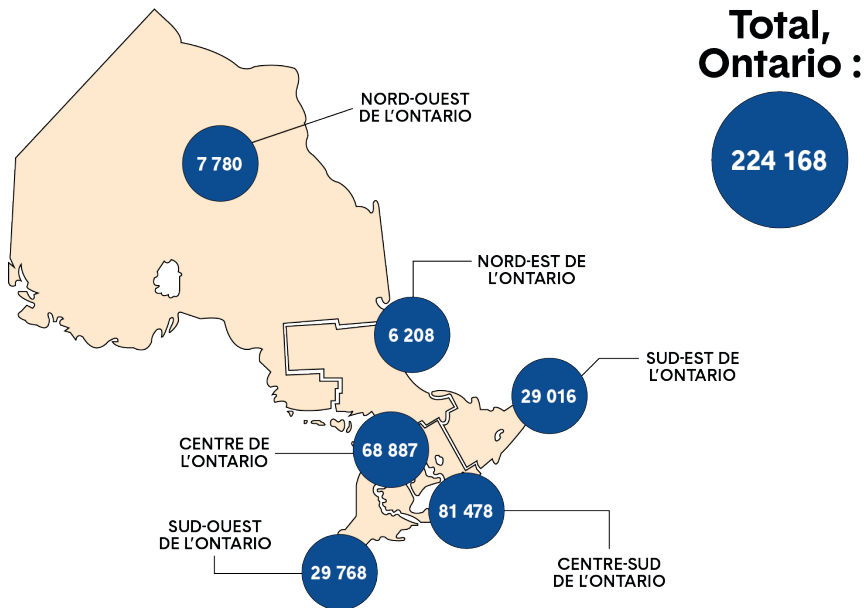
### Membres en règle



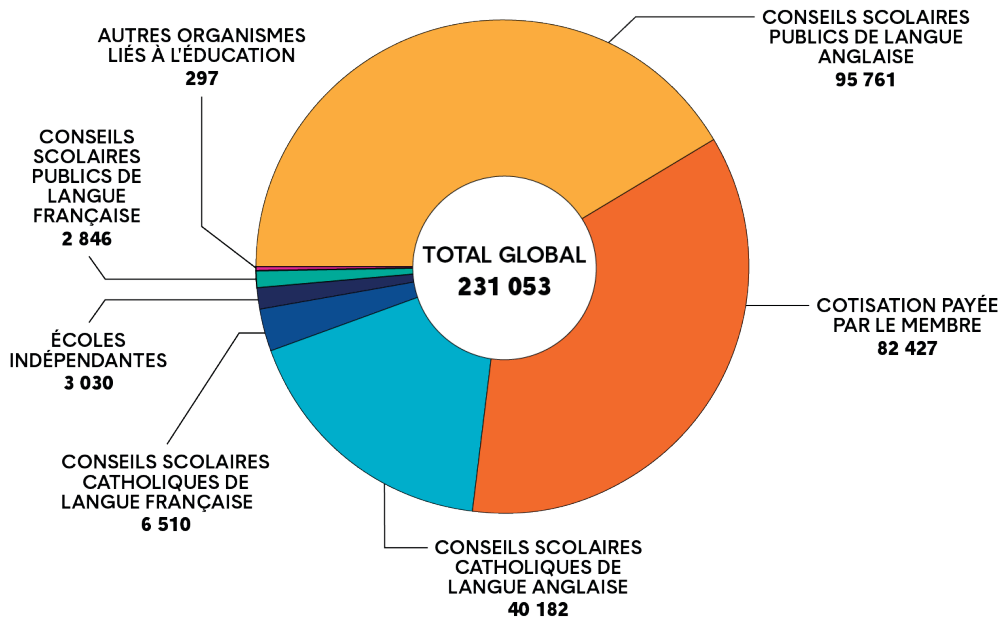
### Membres figurant au tableau public



## Répartition géographique

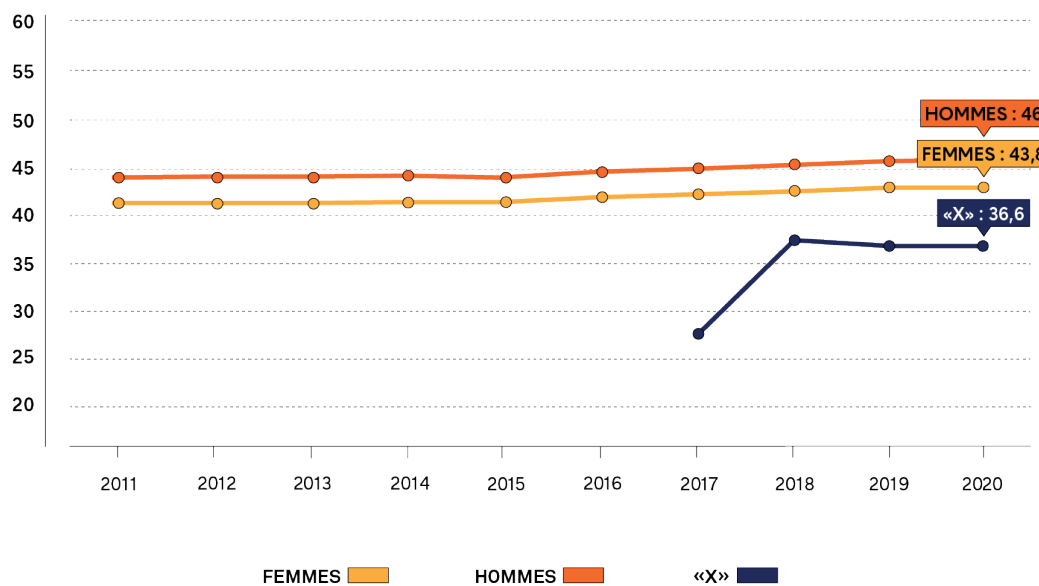


## Employeurs des membres (selon les renseignements liés au paiement de la cotisation)

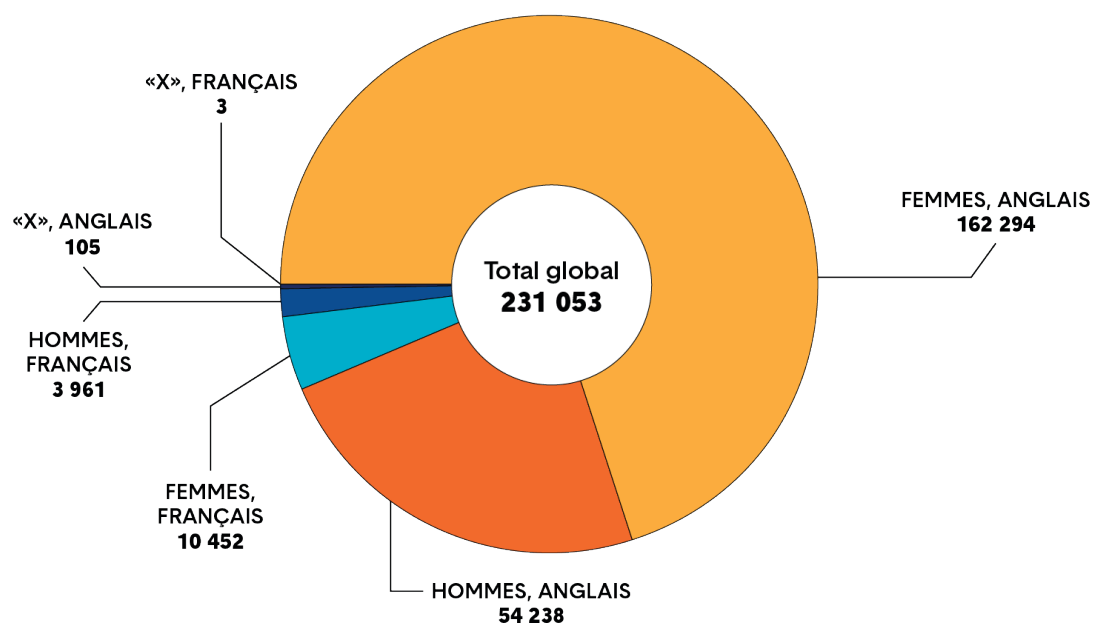


## Données démographiques

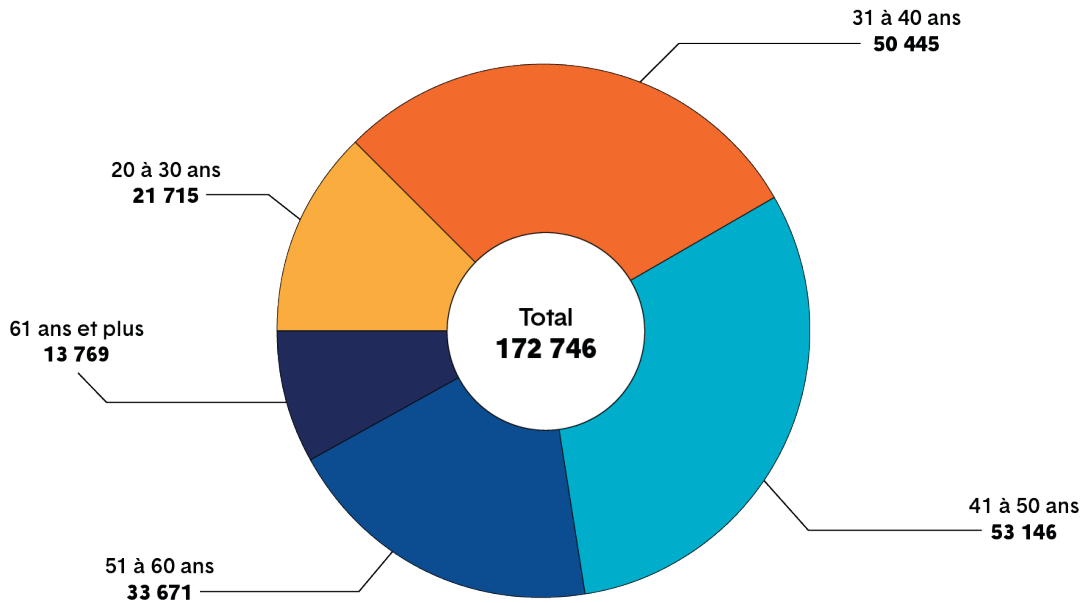
### Âge moyen des membres



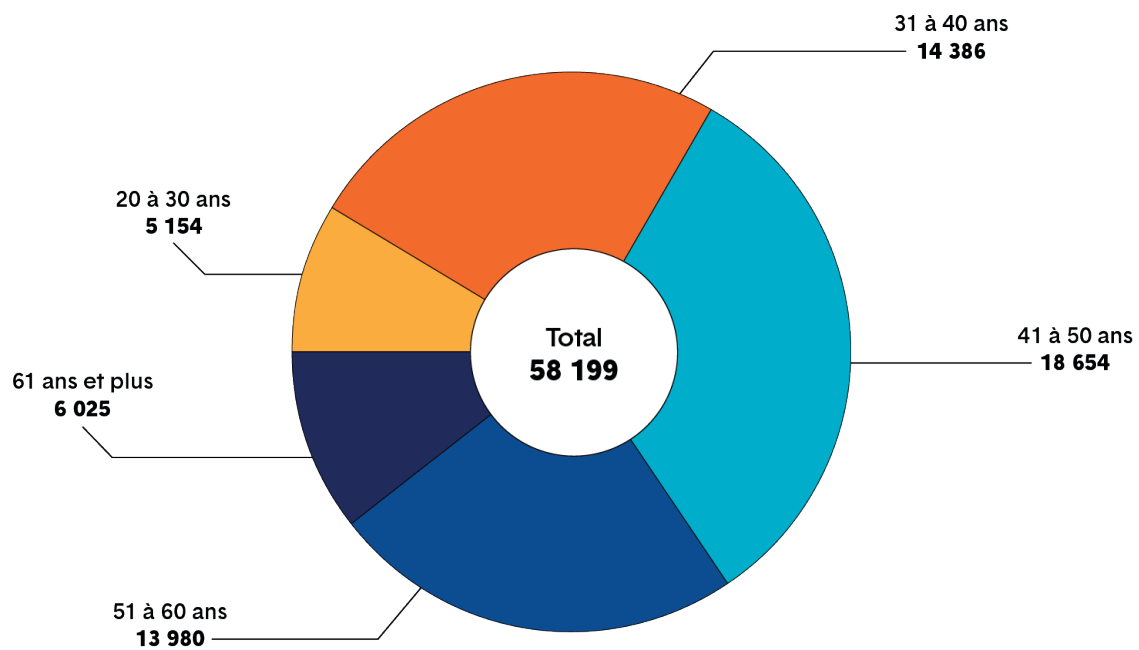
### Répartition par genre et par langue



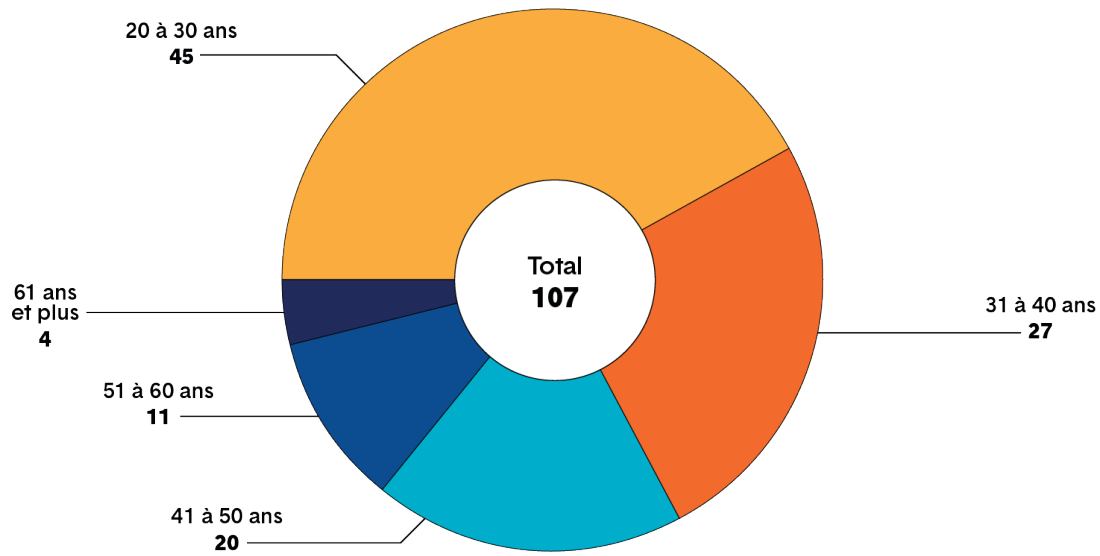
## Âge des membres de genre féminin



## Âge des membres de genre masculin

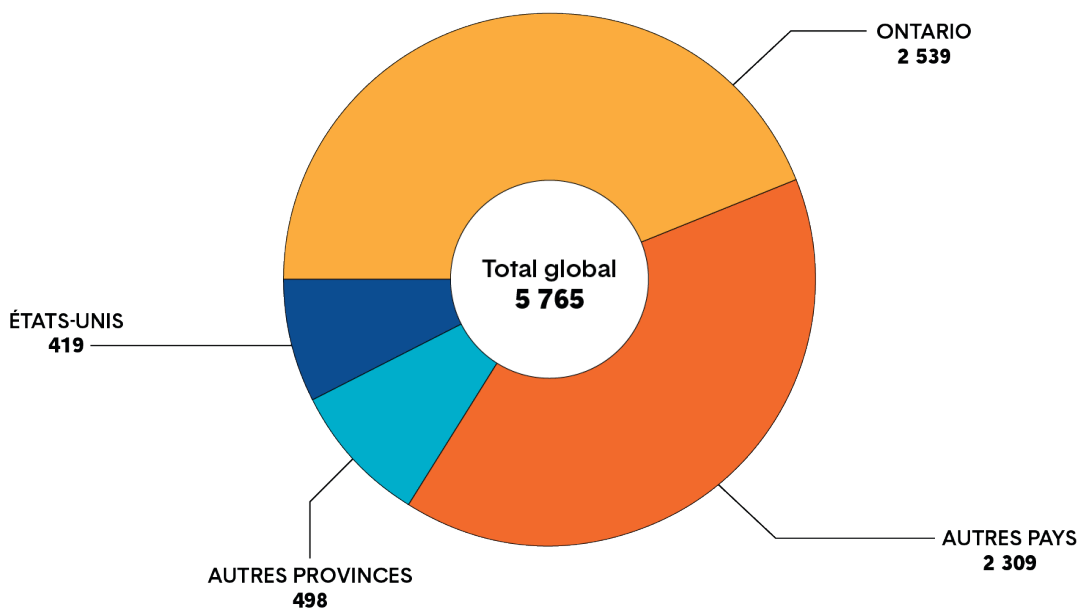


## Âge des membres de genre X

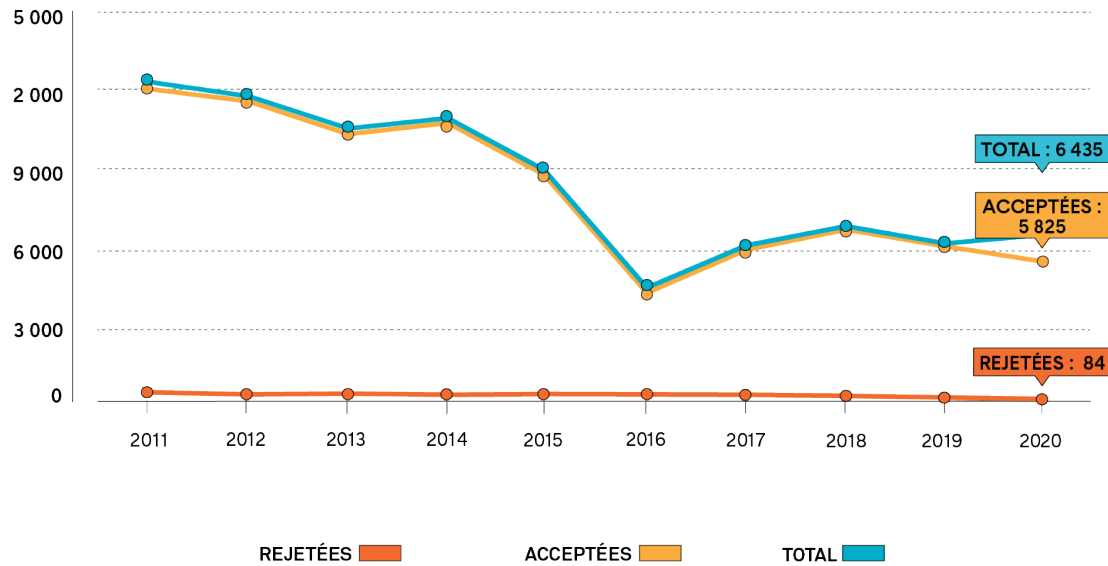


## Demandes d'inscription

### Demandes d'inscription en suspens (actives ou non)

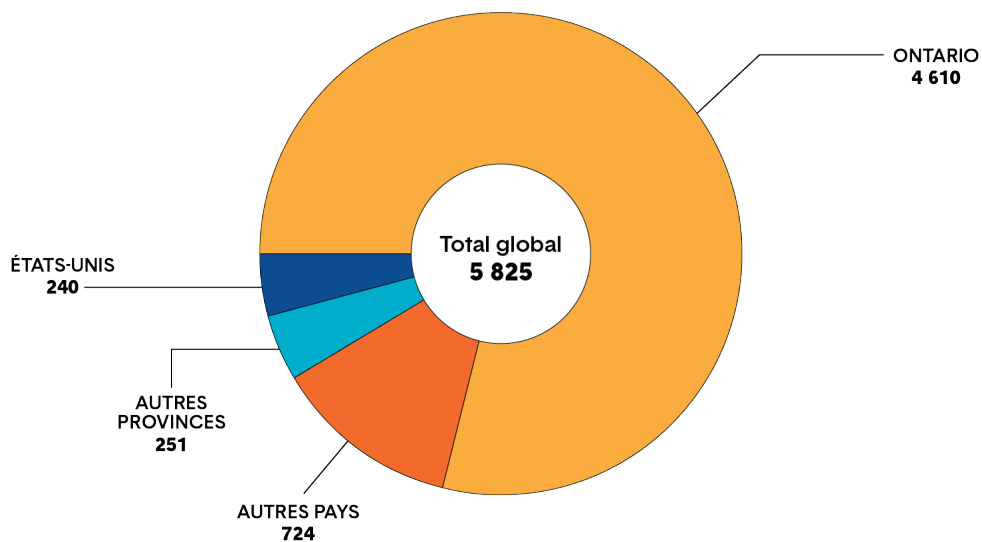


## Demandes d'inscription

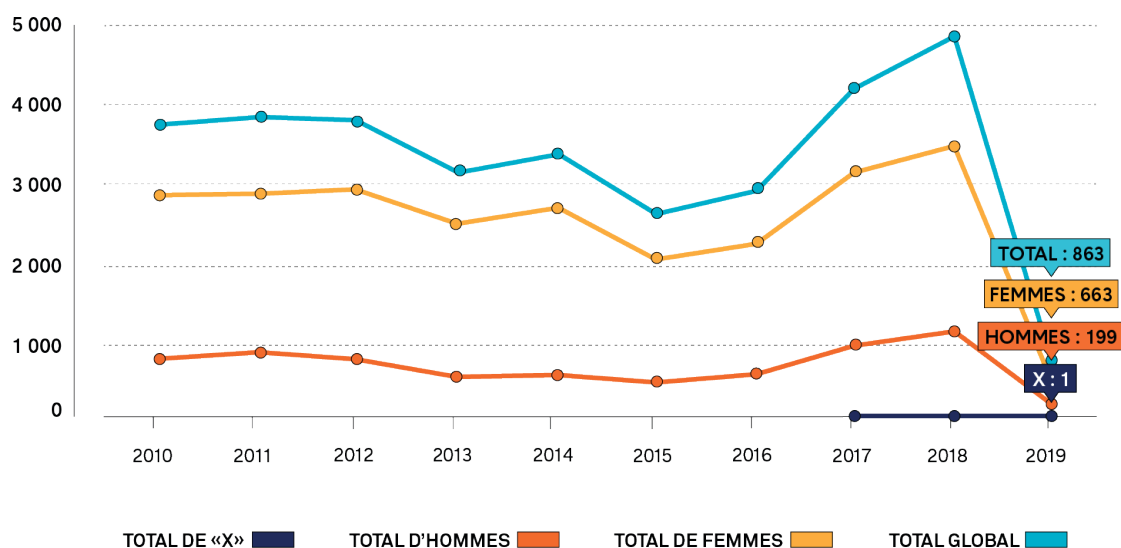


Il est possible que le nombre de demandes d'inscription acceptées et rejetées annuellement ne corresponde pas au nombre total de demandes d'inscription reçues. Le nombre total de demandes d'inscription indique combien de dossiers ont été ouverts au cours d'une année donnée. Les demandes acceptées ou rejetées durant une année pourraient avoir été reçues au cours d'une année précédente.

## Demandes d'inscription acceptées

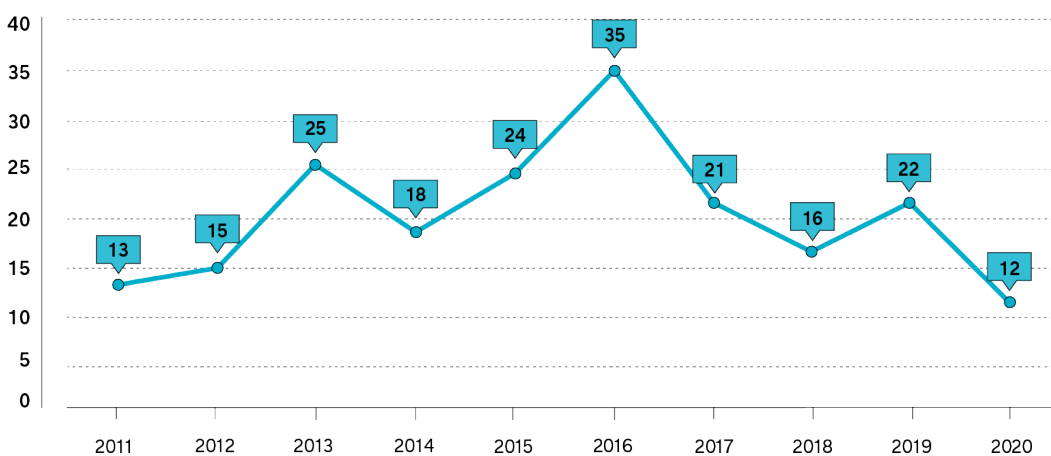


## Personnes ayant terminé le programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant, par année



En raison de la fermeture des écoles de mars à juin 2020, de nombreux nouveaux enseignants n'ont pas reçu leur deuxième et dernière évaluation du rendement du personnel enseignant, laquelle est nécessaire pour terminer le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (PIPNE). Ces enseignants poursuivront leur PIPNE au cours de l'année scolaire 2020-2021.

## Nombre annuel de décisions du comité d'appel des inscriptions



## Nombre de membres et lieux de formation

---

### Nombre de membres selon la province d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale

Province	Total
Alberta	1 075
Colombie-Britannique	1 056
Île-du-Prince-Édouard	135
Manitoba	831
Nouveau-Brunswick	1 051
Nouvelle-Écosse	1 311
Québec	4 081
Saskatchewan	318
Terre-Neuve-et-Labrador	914

### Nombre de membres selon le pays d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale (20 principaux pays, sauf les É.-U. et le Canada)

Pays	Total
Australie	4 922
Inde	3 896
Angleterre	1 113
Écosse	1 040
Nouvelle-Zélande	664
Jamaïque	651
Philippines	358
Pakistan	337
Pologne	315
Nigeria	192
Pays de Galles	192
Roumanie	191
Afrique du Sud	176
Hong Kong	153
Ukraine	150
Guyana	126
Albanie	125
Trinité-et-Tobago	118
Liban	110
El Salvador	109
Fédération de Russie	102

**Nombre de membres ayant obtenu l'autorisation d'enseigner initiale aux États-Unis,  
par État américain**

État américain	Total
Alabama	32
Alaska	6
Arizona	40
Arkansas	3
Californie	50
Caroline du Nord	22
Caroline du Sud	18
Colorado	10
Connecticut	13
Dakota du Nord	23
Dakota du Sud	7
Delaware	2
District de Columbia	5
Floride	111
Géorgie	30
Hawaï	6
Idaho	7
Illinois	51
Indiana	42
Iowa	79
Kansas	9
Kentucky	13
Louisiane	16
Maine	422

État américain	Total
Maryland	20
Massachusetts	62
Michigan	522
Minnesota	33
Mississippi	12
Missouri	19
Montana	3
Nebraska	18
Nevada	5
New Hampshire	17
New Jersey	46
Nouveau-Mexique	4
New York	16 901
Ohio	66
Oklahoma	13
Oregon	4
Pennsylvanie	92
Rhode Island	9
Tennessee	36
Texas	39
Utah	12
Vermont	15
Virginie	56
Virginie-Occidentale	23
Washington	27
Wisconsin	16

## Nouveaux membres selon les facultés d'éducation de l'Ontario

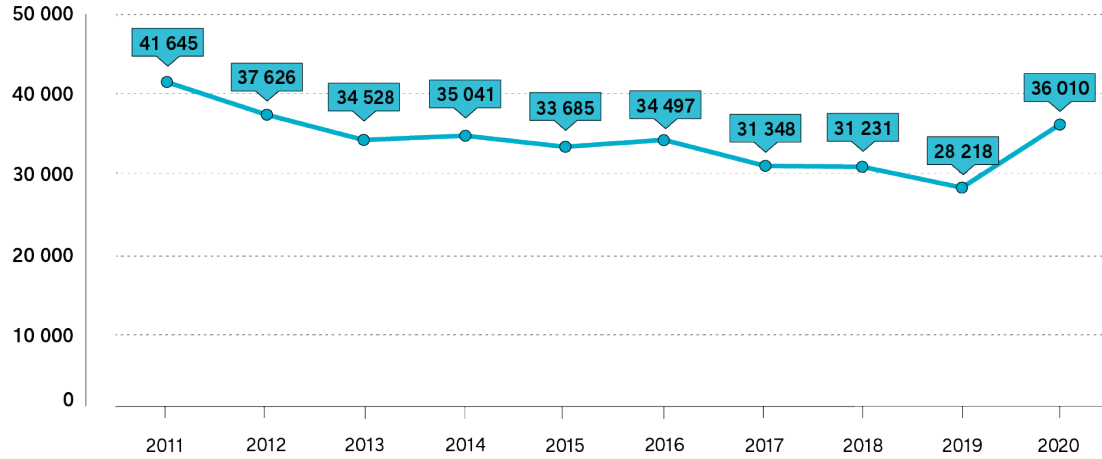
Facultés d'éducation	Nombre
Brock University	330
College of Education, Niagara University	143
École des sciences de l'éducation, Université Laurentienne	84
Faculty of Education, Lakehead University	248
Faculty of Education, Queen's University	540
Faculty of Education, The University of Western Ontario	338
Faculty of Education, University of Ottawa	320
Faculty of Education, University of Windsor	216
Faculty of Education, Wilfrid Laurier University	63
Faculty of Education, York University	772
Ontario Institute for Studies in Education of the University of Toronto	527
Redeemer University	74
School of Education, Laurentian University	55
Schulich School of Education, Nipissing University	237
Trent University	142
Tyndale University	39
Université d'Ottawa	356
University of Ontario Institute of Technology	115

## Qualifications des membres

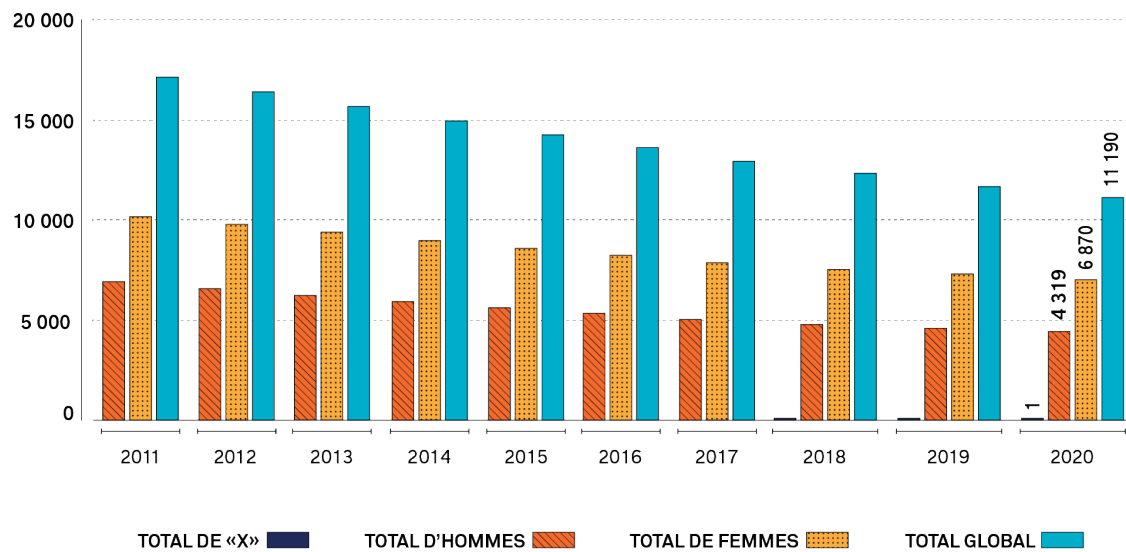
### Les 30 qualifications additionnelles les plus accordées en 2020, par matière

Qualifications additionnelles	Nombre
Special Education, Part 1	4 081
Mathematics, Primary and Junior, Part 1	2 581
Teaching English Language Learners, Part 1	2 100
Special Education, Part 2	1 803
Religious Education in Catholic Schools, Part 1	1 644
Reading, Part 1	1 574
Special Education, Specialist	1 279
Teaching Students with Communication Needs (Autism Spectrum Disorder)	1 225
Guidance and Career Education, Part 1	1 202
Kindergarten, Part 1	1 099
Principal's Qualification, Part 1	988
Mathematics, Primary and Junior, Part 2	938
Honour Specialist	849
Principal's Qualification, Part 2	765
French as a Second Language, Part 1	705
Teacher Librarian, Part 1	594
Mathematics, Primary and Junior, Specialist	546
Integration of Information and Computer Technology in Instruction, Part 1	467
French as a Second Language, Part 2	442
Religious Education in Catholic Schools, Part 2	442
Teaching and Learning through e-learning	437
Teaching English Language Learners, Part 2	414
Co-operative Education, Part 1	381
Special Education for Administrators	369
Reading, Part 2	357
Guidance and Career Education, Part 2	343
French as a Second Language, Specialist	311
Kindergarten, Part 2	297
Mathématiques (cycles primaire et moyen), partie 1	293
Religious Education in Catholic Schools, Specialist	288

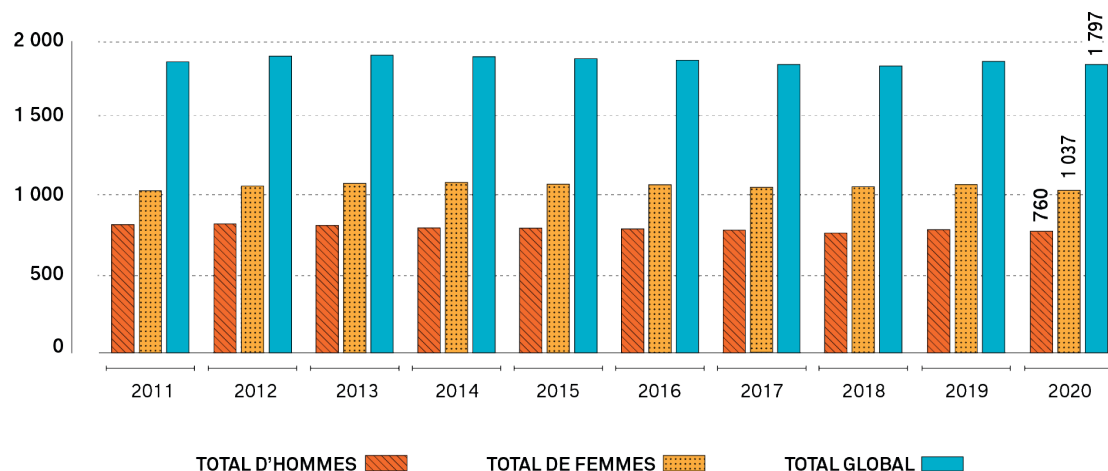
## Qualifications additionnelles accordées par année



## Membres possédant la qualification de direction d'école (par genre)



## Membres possédant la qualification d'agente ou d'agent de supervision (par genre)



## Cours agréés, par fournisseur

Fournisseur	2020
Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)	0
Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne (AGÉFO)	0
Association for Media Literacy (AML)	1
Brock University	5
Catholic Community Delivery Organization (CCDO)	0
Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)	3
Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (CFORP)	0
Charles Sturt University in Ontario	0
Dufferin-Peel Catholic District School Board	1

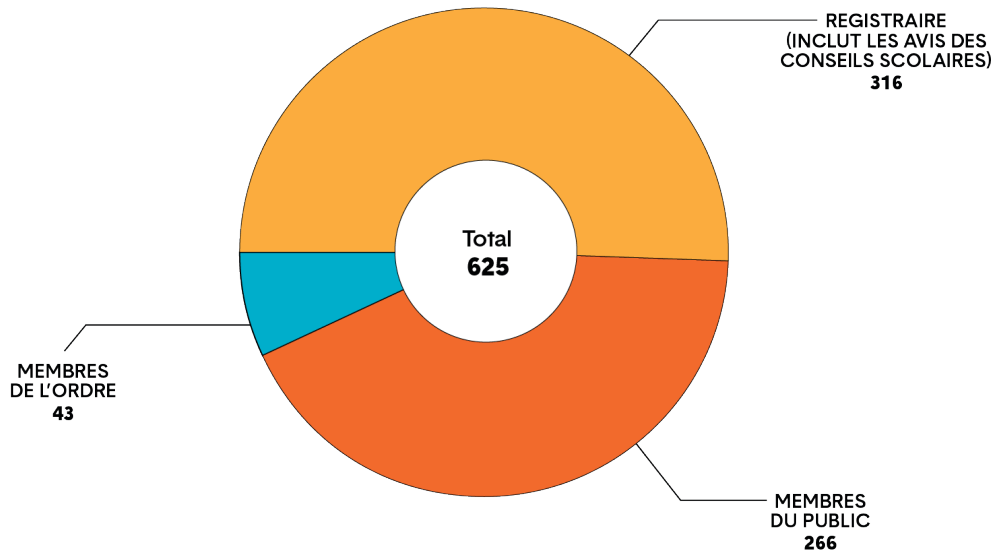
Fournisseur	2020
Durham District School Board	0
Eastern Ontario Staff Development Network (EOSDN)	0
Elementary Teachers' Federation of Ontario (ETF0)	3
Fanshawe College	1
Halton Catholic District School Board	3
Halton District School Board	0
Hamilton-Wentworth District School Board	2
Huron-Superior Catholic District School Board	1
Indigenous Education Coalition (IEC)	0
Kawartha Pine Ridge District School Board	0
Kenjgewin Teg Educational Institute	0
Lakehead District School Board	0
Lakehead University	9
Laurentian University	4
Le Centre franco	6
Niagara College Canada	0
Niagara University	4
Nipissing University	4
Ontario English Catholic Teachers Association (OECTA)	15
Ontario Institute for Studies in Education (OISE) at the University of Toronto	0

Fournisseur	2020
Ontario Principals' Council (OPC)	1
Ontario School Counsellors' Association	0
Ontario Tech University	4
Ottawa Catholic School Board	0
Peel District School Board	0
Queen's University	26
Rainy River District School Board	0
Redeemer University College	0
Regis College	0
Royal Conservatory of Music	0
Saint Paul University	0
Seneca College of Applied Arts & Technology	0
Six Nations Polytechnic	0
St. Clair Catholic District School Board	0
The University of Western Ontario	67
Toronto District School Board	0
Trent University	0
Université d'Ottawa	11
Université Laurentienne	7
University of Ontario Institute of Technology	0
University of Ottawa	1

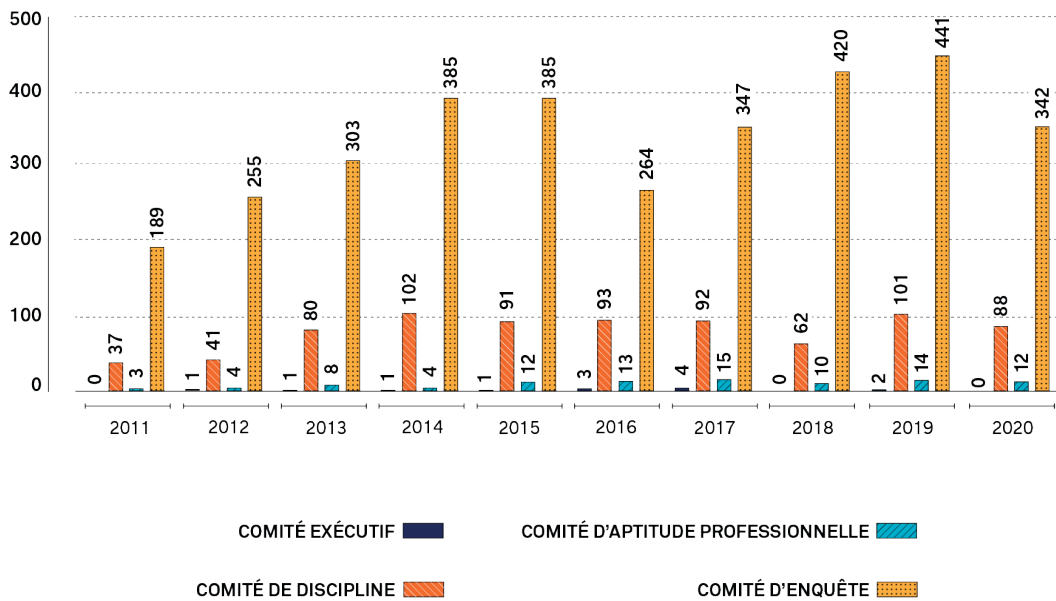
Fournisseur	2020
University of Windsor	5
Université Saint-Paul	0
Upper Canada District School Board	0
W. Ross MacDonald School for the Blind/Ministry of Education Provincial Schools Branch	0
Wilfrid Laurier University	0
York Catholic District School Board	4
York Region District School Board	2
York University	11

# Plaintes, enquêtes et mesures disciplinaires

## Origine des plaintes



## Décisions



## Téléchargement des statistiques

---

Les statistiques suivantes, qui fournissent des données historiques, sont disponibles en format Microsoft Excel. (Veuillez sauvegarder les fichiers sur l'ordinateur avant de les ouvrir.)

### Membres de l'Ordre

- Répartition géographique
- Membres figurant au tableau public
- Membres en règle
- Employeurs des membres (selon les renseignements liés au paiement de la cotisation)

### Données démographiques

- Âge moyen des membres
- Âge médian des membres de sexe féminin
- Âge médian des membres de sexe masculin
- Âge médian des membres de genre «X»

### Demandes d'inscription

- Nombre de membres agréés par année
- Demandes d'inscription en suspens (actives ou non)
- Personnes ayant répondu aux critères d'inscription, mais non membres
- Demandes d'inscription rejetées
- Demandes d'inscription
- Personnes ayant terminé le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant, par année
- Décisions rendues en appel des inscriptions, par année
- Demandes d'inscription acceptées
- 

### Formation à l'enseignement des membres de l'Ordre

- Nombre total de membres selon le pays d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale (sauf les É.-U. et le Canada)
- Nombre total de membres selon les facultés d'éducation de l'Ontario
- Membres selon la province d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale
- Membres ayant obtenu l'autorisation d'enseigner initiale, par État américain
- Nouveaux membres selon le pays d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale (sauf les É.-U. et le Canada)
- Nouveaux membres selon les facultés d'éducation de l'Ontario, par année
- Nouveaux membres selon la province d'obtention de l'autorisation d'enseigner initiale, par année
- Nouveaux membres ayant obtenu l'autorisation d'enseigner initiale, par État américain et par année

## **Qualifications des membres**

- Qualifications de base additionnelles détenues par les membres - 2020
- Qualifications de base additionnelles détenues par les membres - 2019
- Qualifications de base des nouveaux membres, par palier et par cycle
- Qualifications de base de tous les membres, par matière et par année (M-I et I-S)
- Qualifications de base des nouveaux membres, par matière et par année (M-I et I-S)
- Membres possédant la qualification de direction d'école (par genre)
- Membres possédant la qualification d'agente ou d'agent de supervision (par genre)
- Cours agréés, par fournisseur et par année
- Nombre de membres par qualification technologique

## **Plaintes, enquêtes et mesures disciplinaires**

- Préoccupations initiales
- Origine des plaintes et décisions



# Finances

## Reddition de comptes

---

Les états financiers ont été préparés par des représentants de l'Ordre qui sont responsables de leur intégrité et de leur objectivité. Afin d'assumer ses responsabilités, l'Ordre met en œuvre des politiques, procédures et systèmes de contrôle interne qui garantissent que sa présentation comptable ainsi que ses procédures administratives et comptables sont appropriées.

Ces politiques et procédures sont conçues pour que l'information financière de l'Ordre soit pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada visant les organismes sans but lucratif et, le cas échéant, ils reflètent les estimations fondées sur le jugement de l'Ordre.

Ces états financiers ont été examinés par le comité des finances qui se réunit régulièrement avec les auditeurs et les représentants de l'Ordre pour revoir leurs activités et rendre compte au conseil. Les auditeurs ont un accès direct et non restreint au comité des finances, et se réunissent avec les membres du comité en présence et en l'absence des représentants de l'Ordre. Par l'entremise du comité des finances, le conseil supervise la gestion des responsabilités de la direction en matière de présentation de l'information financière et

examine et approuve les états financiers. KPMG, auditeur indépendant nommé par le conseil, a examiné les états financiers de l'Ordre conformément aux normes d'audit généralement reconnues et a exprimé son opinion sur ces états financiers. Son rapport est présenté à la page suivante.

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs et aux membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (« l'entité »), qui comprennent :

- le bilan au 31 décembre 2020;
- l'état des résultats et de l'évolution des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables; (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de

continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés,  
experts-comptables autorisés  
Vaughan, Canada

Le 3 juin 2021

## Bilan

(en milliers de dollars)

31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Trésorerie	4 341 \$	4 651 \$
Placements (note 2)	5 019	5 005
Débiteurs	242	379
Dépôts et charges payées d'avance	224	243
	9 826	10 278
Immobilisations (note 3)	28 199	28 286
	38 025 \$	38 564 \$
<b>Passif et capitaux propres</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	4 072 \$	4 701 \$
Produits reportés	1 002	1 444
Salaires reportés	430	619
Emprunt hypothécaire (note 5)	498	13 999
	6 002	20 763
Emprunt hypothécaire (note 5)	12 835	—
Capitaux propres		
Fonds non affectés	14 366	13 791
Fonds grevés d'une affectation interne (note 9)	4 822	4 010
	19 188	17 801
Engagements et éventualités (notes 7 et 8)		
	38 025 \$	38 564 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

Paul Boniferno  
Superviseur de la transition

Chantal Bélisle, EAO  
Registraire adjointe

## État des résultats et de l'évolution des capitaux propres

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
<b>Produits</b>		
Cotisation annuelle	39 468 \$	35 265 \$
Autres droits	1 419	1 429
Publicité	636	787
Projets spéciaux	—	12
Intérêts et produits divers	321	568
	41 844	38 061
<b>Charges</b>		
Rémunération des salariés	19 397	18 041
Avantages sociaux (note 10)	4 651	4 698
Conseil et comités	633	705
Prestation de services aux membres et aux postulants	2 244	3 162
Exercice de la profession	284	583
Enquêtes et audiences	5 740	6 066
Soutien au fonctionnement	4 741	5 073
Intérêts hypothécaires	638	831
Amortissement	2 097	2 186
Élections du conseil	32	—
	40 457	41 345
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	1 387	(3 284)
<b>Capitaux propres au début de l'exercice</b>	17 801	21 085
<b>Capitaux propres à la fin de l'exercice</b>	19 188 \$	17 801 \$
<b>Les capitaux propres se composent des :</b>		
Fonds non affectés	14 366 \$	13 791 \$
Fonds grevés d'une affectation interne (note 9)	4 822	4 010

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 387 \$	(3 284) \$
Amortissement sans effet sur la trésorerie	2 097	2 186
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	137	(26)
Dépôts et charges payées d'avance	19	(52)
Créditeurs et charges à payer	(629)	821
Produits reportés	(442)	667
Salaires reportés	(189)	115
	2 380	427
Financement		
Remboursement du principal de l'emprunt hypothécaire	(666)	(762)
Investissement		
Achats de placements	(18 014)	(48 357)
Produit du rachat de placements	18 000	51 500
Achat d'immobilisations	(2 010)	(1 873)
	(2 024)	1 270
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(310)	935
Trésorerie au début de l'exercice	4 651	3 716
Trésorerie à la fin de l'exercice	4 341 \$	4 651 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

## Notes afférentes aux états financiers

---

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2020

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'« Ordre ») a été constitué en vertu d'une loi de l'Assemblée législative ontarienne adoptée le 5 juillet 1996.

L'Ordre est un organisme d'autoréglementation indépendant qui a la compétence de réglementer l'exercice de la profession enseignante en Ontario et d'accorder les autorisations d'enseigner.

Les affaires de l'Ordre sont gérées et administrées par un conseil de 37 membres, dont 23 sont élus par les membres de l'Ordre et 14 sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le gouvernement provincial a annoncé la nomination de Paul Boniferno au poste de superviseur de la transition de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 pour un mandat d'un an. À la suite de cette nomination, le conseil de l'Ordre a été dissous, ce qui place l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario dans une période de transition de gouvernance qui aboutira à un nouveau modèle de gouvernance.

En tant qu'organisme de réglementation professionnelle sans but lucratif, l'Ordre n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

### 1. Principales méthodes comptables

La direction a préparé les états financiers de l'Ordre conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'Ordre a adopté les principales méthodes comptables suivantes :

#### a) Comptabilisation des produits

L'Ordre utilise la méthode du report pour comptabiliser les produits.

Les cotisations perçues d'avance sont reportées et comptabilisées à titre de produits dans l'exercice auquel elles s'appliquent.

Tous les autres produits non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si les sommes à recevoir peuvent être raisonnablement estimées et s'il existe une assurance raisonnable qu'elles pourront être perçues.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

#### b) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie utile estimative d'une immobilisation sont capitalisées. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services de l'Ordre, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Bâtiment	30 ans
Amélioration du bâtiment	15 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau	3 à 10 ans
Matériel informatique	4 ans
Logiciel	3 ans

#### c) Instruments financiers

Les passifs financiers sont initialement inscrits à leur juste valeur, déduction faite des frais de financement ou coûts de transaction. Ils sont par la suite évalués au coût après amortissement.

Les actifs financiers sont initialement inscrits à leur juste valeur, auxquels s'ajoutent les frais de financement ou coûts de transaction. Les placements sont comptabilisés au coût après amortissement et tiennent compte des intérêts courus.

Les actifs financiers sont soumis annuellement à un test de dépréciation, à la fin de l'exercice, s'il y a une indication de dépréciation. Si tel est le cas, l'Ordre doit déterminer s'il y a eu un changement défavorable important dans le montant prévu ou le calendrier des flux de trésorerie futurs provenant d'un actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie prévus, la valeur comptable de l'actif financier est réduite à la valeur la plus élevée entre les flux de trésorerie prévus actualisés, le montant que l'Ordre pourrait obtenir en vendant l'actif financier ou le montant qu'il prévoit obtenir en exerçant son droit à toute garantie sur l'actif financier. Si les événements et circonstances s'améliorent, la moins-value sera reprise dans la mesure de l'amélioration, ne dépassant pas la valeur comptable initiale. La moins-value est comptabilisée par le biais d'un compte de correction de valeur, une charge correspondante étant inscrite à l'état des résultats et de l'évolution des capitaux propres.

#### d) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

## 2. Placements

	2020	2019
Banque de Montréal, CPG à 2,25 % échu le 15 avril 2020	— \$	5 005 \$
Banque de Montréal, CPG à 1,0 % échéant le 11 août 2021	5 019	—
	5 019 \$	5 005 \$

Le solde des placements comprend des intérêts courus de 19 \$ (5 \$ en 2019).

## 3. Immobilisations

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	7 660 \$	— \$	7 660 \$	7 660 \$
Bâtiment	12 834	4 492	8 342	8 770
Amélioration du bâtiment	15 664	9 851	5 813	6 765
Mobilier	6 452	5 498	954	1 037
Matériel de bureau	5 146	4 769	377	458
Matériel informatique	2 545	2 104	441	368
Logiciel	4 908	296	4 612	3 228
	55 209 \$	27 010 \$	28 199 \$	28 286 \$

Le poste « Logiciel » comprend un montant de 4 612 \$ (3 214 \$ en 2019) qui se rapporte au développement en cours d'un nouveau système de gestion des cotisations intégré à une plateforme de gestion de la relation client. Ce montant ne sera pas amorti avant l'achèvement du projet.

## 4. Crédoeurs et charges à payer

Les crédoeurs et charges à payer au 31 décembre 2020 comprennent les remises gouvernementales exigibles de 112 \$ (52 \$ en 2019).

## 5. Emprunt hypothécaire

Le 23 juin 2010, l'Ordre a procédé à l'achat de huit étages d'un immeuble commercial en copropriété de 15 étages sis au 101, rue Bloor Ouest. Le vendeur a conservé les six étages du bas, y compris le rez-de-chaussée, qui abrite des locaux commerciaux. Le coût d'achat total de la propriété s'élevait à 20,5 millions de dollars, montant qui a été comptabilisé dans les immobilisations.

Le 25 juin 2020, l'Ordre a conclu une lettre d'entente (l'« entente ») avec une banque à charte canadienne pour établir une facilité de crédit renouvelée et modifiée (la « facilité »). En vertu de la facilité, l'Ordre a établi deux prêts distincts assortis de taux d'intérêt et de dates d'échéance différents, comme il est indiqué ci-dessous. Les deux emprunts sont amortis sur une période de 20 ans et sont garantis par la propriété. La facilité est garantie par la propriété, une hypothèque mobilière et une cession générale des loyers et des baux.

Selon les modalités de l'entente, l'Ordre est tenu de respecter certaines clauses restrictives financières et non financières. Au 31 décembre 2020, l'Ordre respectait toutes les clauses restrictives.

Aux 31 décembre, les soldes en cours se présentaient comme suit :

	2020	2019
Banque de Montréal, 5,77 %, payable par versements mensuels du principal et des intérêts de 93 \$, échéant le 30 juin 2020	— \$	9 757 \$
Banque de Montréal, 5,77 %, payable par versements mensuels du principal et des intérêts de 40 \$, échéant le 30 juin 2020	—	4 242
Banque de Montréal, 3,04 %, payable par versements mensuels du principal et des intérêts de 38 \$, échéant le 30 juin 2025	6 664	—
Banque de Montréal, 3,54 %, payable par versements mensuels du principal et des intérêts de 40 \$, échéant le 30 juin 2030	6 669	—
	13 333	13 999
Moins la partie courante	498	13 999
	12 835 \$	— \$

## 5. Emprunt hypothécaire (suite)

Calendrier des paiements de principal :

2021	498
2022	515
2023	532
2024	549
2025	5 874
Par la suite	5 365
	13 333 \$

## 6. Facilité de crédit

Aux termes de l'entente dont il est question à la note 5, l'Ordre a accès à un prêt à vue d'exploitation d'un plafond global de 5 000 \$ au taux d'intérêt préférentiel majoré de 0,5 %. Aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité de crédit au 31 décembre 2020 (néant en 2019).

## 7. Engagements

L'Ordre a signé divers contrats de location-exploitation de matériel de bureau. Les paiements annuels estimatifs en vertu de ces contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :

2021	29 \$
2022	26
	55 \$

## 8. Éventualités

L'Ordre est exposé à des réclamations qui peuvent survenir de temps à autre dans le cours normal de ses activités. La direction n'a connaissance d'aucune autre situation qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de l'Ordre ou sur ses résultats d'exploitation.

## 9. Capitaux propres

Le conseil de l'Ordre a désigné comme étant grevés d'une affectation interne certains fonds qui étaient auparavant désignés comme étant non affectés. Les fonds grevés d'une affectation interne ne sont disponibles que sur approbation du conseil. L'objectif de la réserve d'exploitation grevée d'une affectation interne est de disposer de deux mois de flux de trésorerie aux fins du maintien des activités et des programmes en cours ainsi que du financement des occasions et des obligations imprévues.

Paul Boniferno, superviseur de la transition de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, a examiné et approuvé les états financiers de fin d'exercice en sa nouvelle qualité d'autorité remplaçant le Conseil. M. Boniferno a approuvé le transfert de l'excédent de trésorerie de fin d'exercice de 812 \$ aux fonds grevés d'une affectation interne (transfert de 3 733 \$ des fonds grevés d'une affectation interne aux fonds non affectés en 2019).

## 10. Régimes de retraite

Les enseignantes et enseignants agréés qui travaillent à l'Ordre doivent participer au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le « RREO »), un régime à prestations déterminées. Parmi les salariés non enseignants, seuls trois ne participent pas au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (l'« OMERS »), un régime à prestations déterminées semblables au RREO. Le RREO et OMERS sont tous deux des régimes de retraite interentreprises. L'Ordre verse une cotisation équivalente à celle des participants dans leur régime respectif. Les cotisations sont déterminées en fonction du relevé de fin d'exercice de chaque régime.

L'Ordre a enregistré une charge de retraite annuelle globale de 1 823 \$ (1 798 \$ en 2019) pour les deux régimes, laquelle est incluse dans les charges au titre des avantages sociaux figurant dans l'état des résultats et de l'évolution des capitaux propres.

## 11. Risques financiers

Le 11 mars 2020, l'épidémie de COVID-19 a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé, ce qui a provoqué d'importantes perturbations sur les marchés ainsi que perturbations financières et sociales. Cette situation a poussé les gouvernements de partout dans le monde, y compris les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada, à adopter des mesures d'urgence afin de lutter contre la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent la mise en place d'interdictions de voyage, de périodes de quarantaine volontaire et de distanciation sociale, ont perturbé de manière importante nos activités de collecte de fonds au Canada. La direction a pris des mesures pour gérer ce risque et surveille activement la situation afin de minimiser son incidence sur l'Ordre.

L'Ordre est d'avis qu'il n'est pas exposé à d'importants risques de taux d'intérêt, de crédit ou de flux de trésorerie découlant de ses instruments financiers. En outre, l'Ordre est d'avis qu'il n'est pas exposé à un risque important de liquidité parce que tous les placements sont détenus dans des instruments qui sont très liquides et qui peuvent être cédés pour régler des engagements.

